

L'ÉCONOMIE CALÉDONNIENNE

*ENTRE RÉSILIENCE ET RECHERCHE
DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES*



L'économie calédonienne entre résilience et recherche de nouveaux équilibres

Avant propos

Le projet CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer) a été créé en 2004 dans un cadre inter-institutionnel* dans le but de développer le système d'information économique et de créer de nouveaux outils d'aide à la décision pour les autorités publiques. Une série de travaux a ainsi pu être réalisée sur l'économie des différentes géographies ultramarines, qui sont consultables sur le site internet www.cerom-outremer.org. En particulier, deux études macro-économiques de portée générale, qui analysaient le « modèle » de développement calédonien et identifiaient une série de défis à relever, ont été réalisées, en 2005 puis 2008.

Dans ce document, les partenaires CEROM proposent une analyse à partir de données actualisées, offrant un état des lieux des orientations économiques récentes. L'économie calédonienne fait face depuis le début de la décennie à un ralentissement et une stabilisation de ses rythmes de croissance. Ce point d'étape, dans une période de transition marquée par un cours du nickel chahuté, une activité économique en mutation, et la mise en oeuvre de réformes fiscales et réglementaires, a pour ambition d'offrir une base clarifiée pour le débat public. Un zoom sur l'activité bancaire élargit l'intérêt de cette étude et complète la synthèse des éléments apportés sur la situation économique de la Nouvelle-Calédonie.

La première partie de l'étude rappelle les principales caractéristiques du développement économique calédonien, son positionnement vis-à-vis de l'extérieur en mettant l'accent sur les évolutions récentes qui ont marqué l'économie calédonienne. La deuxième partie analyse l'impact de ces mutations sur les finances publiques. La troisième partie met en exergue les conséquences sur le secteur bancaire calédonien.

La Directrice de l'AFD
Nouvelle-Calédonie
Karine Martin de Frémont

Le Directeur de l'IEOM
Nouvelle-Calédonie
Jean-David Naudet

La Directrice de l'ISEE
Nouvelle-Calédonie
Véronique Daudin



* L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, l'Agence Française de Développement, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer, l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer, l'Institut de Statistique de Polynésie française, le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie française, l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie.



1, rue de Barleux
BP J1 - 98849 Nouméa cedex
Nouvelle-Calédonie



52, avenue Maréchal Foch
Imm. Malawi 3^e étage
BP 823 - 98845 Nouméa cedex
Nouvelle-Calédonie



19, rue de la République
BP 1758 - 98845 Nouméa cedex
Nouvelle-Calédonie

Sommaire

Avant propos 1

Faits marquants 5

*La croissance calédonienne : entre essoufflement
d'un modèle et ralentissement de la conjoncture* 7

La dynamique de long terme : une croissance introvertie financée par l'extérieur	7
Depuis 2012, un régime de croissance ralenti	9
Le nickel dans l'économie calédonienne : un moteur dépendant de la conjoncture internationale	12
La consommation, relais fragilisé par un marché de l'emploi mal orienté	14

Finances publiques : un environnement plus contraint 17

Le ralentissement de la croissance se répercute sur les recettes des administrations publiques	17
Vers une meilleure maîtrise des budgets	22
Les défis du financement d'une meilleure couverture sociale	24

Le secteur bancaire calédonien continue son essor 27

Une croissance du crédit plus dynamique que celle de l'activité économique	27
Causes et conséquences du déficit en ressources structurel de la place bancaire calédonienne	29
Le secteur bancaire calédonien reste solide	29

Conclusion 31

Références bibliographiques 33

Annexes 35

Sigles et abréviations

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	ISEE	Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
AFD	Agence Française de Développement	ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
ANV	Admissions en Non Valeur	KNS	Koniambo Nickel SAS
APU	Administrations Publiques	Lb	Livre
BEI	Banque Européenne d'Investissement	LME	London Metal Exchange
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	Mds	Milliards
CAFAT	Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des Accidents du Travail	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
CAIS	Contribution Additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés	ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
CCI-NC	Chambres de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie	OPT	Office des Postes et Télécommunications
CCP	Compte-Chèques Postaux	PIB	Produit Intérieur Brut
CCS	Contribution Calédonienne de Solidarité	PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations	RFP	Régime Fiscal Privilégié
CEROM	Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer	RUAMM	Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité
CMA-NC	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie	SEC	Système Européen des comptes nationaux et régionaux
CNC	Collectivité de Nouvelle-Calédonie	SIVM	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
CNDS	Centre National Du Sport	SLN	Société Le Nickel
COM	Collectivité d'Outre-Mer	SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
COMEX	Comité du Commerce Extérieur	SMG	Salaire Minimum Garanti
CSG	Contribution Sociale Généralisée	TAT3S	Taxe sur les Alcools et Tabacs en faveur du Secteur Sanitaire et Social
DASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales	TBI	Taxe de Base à l'Importation
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe	TCA	Taxe Communale d'Aménagement
F.CFP	Franc Pacifique	TCN	Titres de Créances Négociables
FMI	Fonds Monétaire International	TCPL	Taxe Conjoncturelle pour la Protection de la Production Locale
FRF	Franc Français	TEC	Tableau de l'Economie Calédonienne
HZE	Hors Zone d'Emission	TFA	Taxe sur le Fret Aérien
IAC	Institut Agronomique néo-Calédonien	TGC	Taxe Générale sur la Consommation
IDC-NC	Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie	TGI	Taxe Générale à l'Importation
IDE	Investissements Directs Étrangers	TP	Taxe de Péage
IEDOM	Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer	TSPA	Taxe de Soutien aux Productions Agricoles et Agroalimentaires
IEOM	Institut d'Émission d'Outre-Mer	TSS	Taxe de Solidarité sur les Services
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Economiques	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
IPC	Indice des Prix à la Consommation	UC	Unité de consommation
IRD	Institut de Recherche pour le Développement	VA	Valeur Ajoutée
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières	XPF	Franc Pacifique

La croissance calédonienne : entre essoufflement d'un modèle et ralentissement de la conjoncture

Au cours de la décennie 2000, l'économie calédonienne a bénéficié d'un triple choc positif : « choc de confiance » à la suite de la signature de l'Accord de Nouméa (1998), « choc d'investissement » en lien avec la construction de deux usines métallurgiques sur son territoire et le développement des infrastructures publiques dans un objectif de rééquilibrage et de rattrapage avec la métropole, et « choc des termes de l'échange » grâce à un niveau de cours historiquement élevé du nickel. Ces chocs se sont traduits par un régime de croissance soutenu tiré par un niveau d'investissement élevé (supérieur à 35 % du PIB).

A partir de 2012, ces mêmes facteurs jouent négativement : l'avenir institutionnel constitue une source d'incertitude, la phase des grands investissements privés est arrivée à terme et les cours du nickel sont déprimés au point de générer depuis 2015 des déficits significatifs dans les trois usines métallurgiques. Dans ce contexte défavorable, le régime de croissance sur la période 2012-2015 est inférieur à 2 % par an, principalement tiré par la consommation des ménages.

La consommation reprend son rôle de moteur de la croissance, mais pourrait pâtir d'un marché de l'emploi mal orienté. L'essor économique qui a permis des entrées massives sur le marché du travail, la revalorisation des minima salariaux entre 2010 et 2012 et la maîtrise de l'inflation à partir de 2013 ont favorisé la consommation des ménages. Cependant, la diminution des emplois salariés observée en 2016 impactera vraisemblablement ce moteur essentiel de la croissance.

Ce ralentissement de la croissance s'accompagne d'une réduction du déficit commercial et des IDE, en lien avec la fin de la construction des usines Vale NC et KNS. La montée en puissance de la production de nickel n'a pas permis de résorber ce déficit, les effets prix induits par la faiblesse des cours ayant annulé l'essentiel de la croissance en volume. Le compte courant de la balance des paiements affiche un déficit structurel qui a largement été financé par les IDE, en complément de transferts nets de l'État toujours conséquents.

En dépit de l'ampleur de ces chocs, l'économie calédonienne fait preuve, jusqu'à présent, d'une bonne résilience. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour l'expliquer : (i) le secteur des services et du commerce, qui représente les trois quarts du PIB calédonien, continue d'être dynamique grâce à la consommation des ménages, malgré un marché de l'emploi moins favorable en 2016 ; (ii) les caractéristiques de l'économie calédonienne (transferts de l'État significatifs, absence de contrainte extérieure) permettent d'absorber plus facilement les chocs ; (iii) certains effets de ces chocs ne se sont pas encore pleinement diffusés dans l'économie (notamment les plans de réduction des coûts des métallurgistes engagés en 2016). Toutefois, à horizon des prochaines années, les perspectives en termes de croissance restent moroses ; l'économie calédonienne pourrait traverser une période de latence et, en tout état de cause, ne retrouvera pas le régime de croissance des années 2000.

Finances publiques : un environnement plus contraint

La structure des recettes publiques a évolué dans le sens d'un financement plus autonome. Les transferts en provenance de l'État (au sens large) ont en effet progressé moins vite que les recettes perçues localement. Celles-ci ont augmenté à un rythme moyen annuel supérieur à 8 % entre 2002 et 2012, sous les effets conjugués d'une hausse du taux de prélèvement obligatoire et d'une croissance économique forte.

Le ralentissement de l'activité induit une stagnation des recettes publiques. La péréquation est au cœur du financement des collectivités calédoniennes. L'essentiel des recettes budgétaires est centralisé au niveau de la collectivité de Nouvelle-Calédonie, et redistribué ensuite aux provinces et aux communes selon des clés de répartition définies dans la loi organique. Face au ralentissement de la croissance des recettes publiques,

les collectivités disposent donc de marges de manœuvre limitées et ont dû faire évoluer leurs pratiques dans le sens d'une plus grande efficacité. Elles ont dans ce contexte davantage recouru à l'emprunt pour financer leurs investissements et ainsi soutenir l'activité économique, tout en engageant des efforts de maîtrise de leurs dépenses afin de conserver des ratios d'endettement acceptables. Une réforme du système fiscal calédonien est par ailleurs conduite depuis le début de la décennie, qui permettra, notamment par la mise en place d'une Taxe Générale sur la Consommation, d'offrir une lisibilité accrue au système de droits et taxes calédonien.

La Nouvelle-Calédonie est de surcroît confrontée à une problématique de financement de ses comptes sociaux. Les dépenses de protection sociale ont connu une croissance très rapide au cours de la dernière décennie. Les contributions sociales et impôts afférents ne suffisent plus à financer ces dépenses. Or celles-ci devraient continuer de croître, en lien avec le vieillissement de la population et l'augmentation de l'offre de soins. Le rétablissement à l'équilibre des comptes sociaux justifiera ainsi l'adoption de mesures et de décisions appropriées par les autorités.

Le secteur bancaire calédonien continue son essor

La croissance du crédit a été particulièrement soutenue depuis 15 ans et, depuis 2008, nettement supérieure à celle de l'activité économique, matérialisant un accroissement de l'effet de levier de l'économie calédonienne sans atteindre à ce stade un niveau anormalement élevé. Le développement du crédit concerne à la fois les entreprises, les ménages et les collectivités locales.

Les banques locales présentent une position extérieure nette structurellement négative et sont particulièrement exposées sur le secteur immobilier, qui

représente près de la moitié de leurs encours. La place bancaire calédonienne nécessite d'être financée par le recours à des facilités des maisons-mères ou de recourir à d'autres formes de financement externe. Elle présente des niveaux de fonds propres et de rentabilité qui la positionnent favorablement par rapport aux banques métropolitaines ou polynésiennes. Jusqu'à présent, le secteur bancaire local est peu touché par le ralentissement économique et les difficultés dans le secteur nickel.

La croissance calédonienne : entre essoufflement d'un modèle et ralentissement de la conjoncture

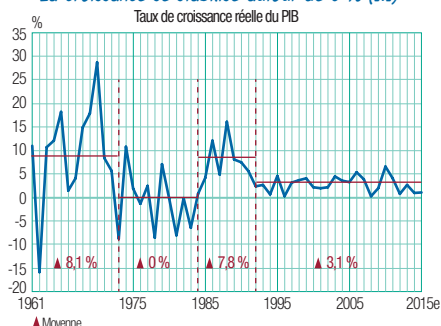
La dynamique de long terme : une croissance introvertie financée par l'extérieur

Stabilisation de la croissance après la phase de rattrapage

Dans les années 1960 et jusqu'au premier choc pétrolier, l'économie calédonienne est largement centrée sur l'exploitation du nickel qui génère une croissance chaotique mais globalement très élevée (8,1 % par an en moyenne en termes réels¹). La fin du boom du nickel va conduire l'État à intensifier son intervention pour éviter un effondrement de l'économie : l'évolution moyenne du PIB (en termes réels) est nulle de 1974 à 1984. L'instabilité politique accentue cette situation, puis le dénouement positif que concrétisent les accords de Matignon porte vers la fin des années 1980 la croissance à un niveau plus élevé que celui de la France métropolitaine et des autres géographies ultramarines. Ainsi, au cours des années 1990 et suivantes, la croissance est remarquable du fait de sa stabilité et de son dynamisme, autour des 3 %.

Ce niveau de croissance permet à la Nouvelle-Calédonie de se positionner à un niveau de PIB par habitant relativement élevé à l'échelle mondiale, proche de celui de la Nouvelle-Zélande. Au plan national, l'écart avec la moyenne métropolitaine était de 50 %

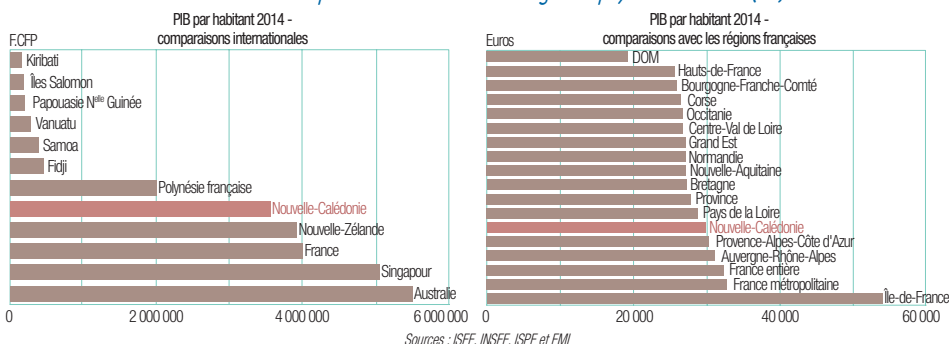
La croissance se stabilise autour de 3 % (1.1)



en 1960, 20 % en 2006 et n'est plus que de 10 % en 2014 ; le PIB par habitant est même supérieur à celui de la France des régions (France métropolitaine hors région Ile-de-France).

La structure de l'économie présente des caractéristiques similaires à celles des pays les plus développés, avec un secteur tertiaire représentant les trois-quarts de la valeur ajoutée (un quart pour les seuls services administratifs). Cette tendance s'est accentuée dans le temps, même si l'économie était déjà majoritairement tertiaire en 1960.

Le PIB calédonien par habitant au niveau des grands pays industrialisés (1.2)



¹ La croissance en termes réels, par opposition à la croissance nominale, neutralise les effets-prix. C'est l'indicateur traditionnellement utilisé pour définir la croissance économique.

Un modèle de développement original

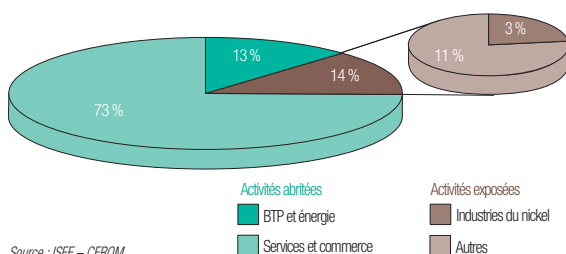
Le modèle de développement de la Nouvelle-Calédonie est singulier et conditionné par ses relations avec l'État français qui, grâce à ses transferts² importants et la stabilité monétaire qu'il lui assure (*annexe 1, le franc CFP une monnaie ancrée à l'euro*), la soustrait à la contrainte extérieure. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie n'a pas un besoin impérieux d'exporter pour obtenir les devises nécessaires à ses achats internationaux. Elle a pu de ce fait développer une économie introvertie en se concentrant sur la satisfaction de la demande de ses résidents tout en protégeant son marché intérieur. Ainsi, en 2015, 13 % seulement de son secteur productif était potentiellement exposé à la concurrence internationale, le reste étant naturellement abrité. De plus, le recours important aux protections douanières, sous forme de contingentements et de taxes, accentue cette protection. Il existe ainsi une taxe « conjoncturelle de protection » de l'industrie³, mais également toute une série de droits qui, de fait, protègent le marché intérieur.

Depuis quelques années cependant, la Nouvelle-Calédonie ne juxtapose plus taxes et quotas pour protéger un même produit. Le gouvernement et le congrès calédoniens peuvent décider d'octroyer une protection douanière à l'import (et des exonérations

de taxes à l'entrée) après que le producteur local en a fait la demande auprès d'un comité consultatif constitué à cet effet (le COMEX). Le dispositif à l'œuvre est controversé, en raison de la rentabilité des entreprises soutenues⁴ et du caractère souvent pérenne de l'aide consentie, éloignant en cela ces mesures de l'intérêt économique général (théorie des industries naissantes⁵, incitation aux gains de productivité, etc.). Aussi, le gouvernement s'est depuis engagé à veiller au respect de l'intérêt général en renforçant ses exigences vis-à-vis des entreprises bénéficiaires des dispositifs. Des « contrats de performances » ont ainsi été conclus entre le gouvernement et les entreprises concernées, qui fixent des contreparties à la protection en matière d'investissement, d'emploi, de qualité, de prix et de partage de la richesse, mais ces contrats n'ont pour le moment pas de caractère contraignant. La Taxe Générale sur la Consommation (TGC), qui remplacera une partie des taxes à l'importation (*partie 2*), comportera un taux réduit pour les produits fabriqués ou transformés localement, confirmant ainsi la volonté des pouvoirs publics de protéger le tissu productif local. Le dispositif, de par son mécanisme, induira inévitablement des réaffectations par rapport à la taxation de porte actuellement appliquée, dont l'ampleur et la portée économiques ne pourront être évaluées qu'*a posteriori*.

Une économie introvertie et abritée (1.3)

Secteurs naturellement abrités et exposés à la concurrence internationale en 2015



Source : ISEE - CEROM

² « Transferts » au sens large, étant inclus, outre les transferts courants, les services de l'État ainsi que les rémunérations versées.

³ La TCPPL (taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale) concerne 159 catégories de produits (2016 et 2017) entrant en concurrence avec la production locale. La TSPA (taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires) poursuivait le même objectif, mais depuis 2016 son champ d'application a été élargi à l'ensemble des produits agricoles et agroalimentaires, qu'ils soient concurrents directs ou non de produits calédoniens.

⁴ Dans un rapport sur la fiscalité indirecte (décembre 2010), il avait ainsi été démontré que 12 entreprises concentraient 50 % du régime fiscal privilégié (RFP) à l'importation des matières premières et emballages et que leurs taux de marge brute et de rentabilité étaient largement supérieurs à ceux d'entreprises exerçant une activité analogue en métropole.

⁵ Cette théorie développée par l'économiste F. List justifie le protectionnisme dans la mesure où il permet l'émergence et le développement d'industries locales qui ne seraient pas en mesure de résister à la concurrence internationale. Ce protectionnisme ne doit durer que le temps que ces entreprises gagnent en expérience et deviennent compétitives, sans quoi le surcoût généré pour les consommateurs n'a plus de justification.

Le taux d'ouverture⁶ de la Nouvelle-Calédonie est relativement faible, inférieur à 30 %, contre 40 % observés en moyenne dans les petits États insulaires du Pacifique. Ces caractéristiques conduisent à qualifier l'économie calédonienne d'« économie sous serre ». Dans ces conditions, les aléas de la conjoncture internationale perturbent peu cette croissance « en circuit fermé », alimentée par des transferts métropolitains dont le poids dans l'économie diminue toutefois tendanciellement (*partie 2*).

Cette stratégie de développement économique a permis d'enregistrer des taux de croissance relativement hauts, mais qui s'accompagnent d'un niveau de prix particulièrement élevé au regard des comparaisons internationales (*annexe 2*) qui situent la Nouvelle-Calédonie parmi les pays les plus chers, et nationales (une étude CEROM menée en 2012 évaluait le différentiel de prix avec la métropole à 34 %, soit le plus élevé de l'outre-mer français). À parité de pouvoir d'achat⁷, le positionnement de la Nouvelle-Calédonie par rapport aux régions françaises ou à l'Australie et la Nouvelle-Zélande apparaîtrait donc moins favorable. De plus, ces niveaux de prix élevés, dans un contexte d'inégalités particulièrement marquées (*annexe 3*), fragilisent la cohésion sociale.

2002-2011 : un boom économique tiré par l'investissement

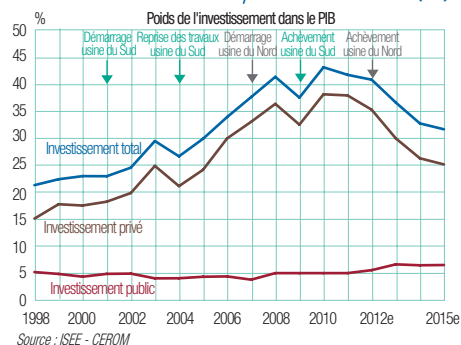
Durant les années 2000, la Nouvelle-Calédonie a connu une croissance soutenue, essentiellement portée par la construction de deux usines métallurgiques. L'investissement, et plus particulièrement l'investissement privé, a ainsi joué un rôle moteur entre 2003 et 2011 où il a culminé à 44 % du PIB⁸.

L'effort public en matière d'investissement a également été important : +10,5 % en moyenne annuelle sur cette période, avec un poids dans le PIB compris entre 4 et 5 %, dépassant 6 % à compter de 2013.

Ces investissements ont généré une forte hausse des importations (en services et en matériels), ce qui a atténué leur contribution directe à l'augmentation du PIB. Cependant, les effets d'entraînement ont été particulièrement importants dans les secteurs du BTP et des services aux entreprises. Par ailleurs les dispositifs de défiscalisation (locale et nationale) et la diminution des taux d'intérêt en fin de décennie, ont également dopé l'investissement privé des ménages et des entreprises.

Dans le même temps, l'emploi salarié a fortement progressé sur la période 2004/2009 (+4 % en moyenne annuelle, plus forte que celle du PIB réel). Cette accumulation du facteur travail associée à celle du facteur capital est caractéristique d'une phase de croissance particulièrement extensive.

Renversement de tendance pour l'investissement (1.4)



Depuis 2012, un régime de croissance ralenti

L'investissement (FBCF⁹) n'est plus le moteur de la croissance depuis 2012. Il contribue désormais négativement à la croissance, alors qu'il avait augmenté en moyenne de 10 % par an entre 2002 et 2011. Le taux

de croissance réel moyen sur les quatre dernières années est divisé par deux (+2,1 %, contre +4,3 % entre 2002 et 2011) ; il demeure positif grâce à la consommation des ménages et aux volumes exportés.

⁶ Ce taux mesure le poids des échanges de biens avec l'extérieur par rapport au PIB et correspond donc à (importations+exportations) / 2xPIB

⁷ Le monde n'étant pas un marché uniforme, la parité de pouvoir d'achat (PPA) permet de rectifier la production par le différentiel de niveau de prix. Ce taux de conversion permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat dans différentes géographies.

⁸ A titre de comparaison, la composante « investissement » a représenté sur la même période entre 21 et 24 % de la richesse créée en France métropolitaine.

⁹ Formation brute de capital fixe.

Evolution annuelle du PIB et de ses principales composantes (approche emploi)

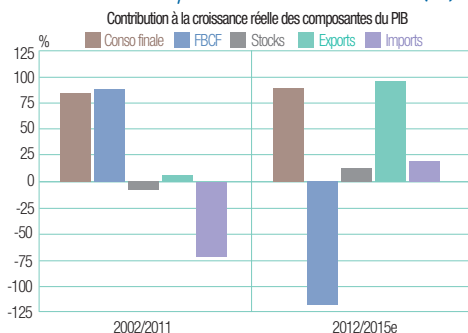
	2011	2012e	2013e	2014e	2015e
PIB	4,4	1,1	3,0	1,3	1,4
Consommation des ménages	3,8	3,0	2,1	2,0	1,7
FBCF	1,1	-8,6	-9,2	-6,8	-3,8
Exports	7,3	3,8	6,8	9,3	14,3

Source : ISEE - CEROM

Unité : %

Cependant, les exportations valorisées aux prix de marché progressent dans des proportions moindres, et ont un impact limité sur la croissance apparente¹⁰. Les moteurs de croissance agissent différemment et la structure des échanges extérieurs est modifiée.

L'investissement n'est plus le moteur de la croissance (1.5)



Source : ISEE - CEROM

Note de lecture : entre 2002 et 2011, la croissance de la consommation finale explique 84,9 % de la croissance économique.

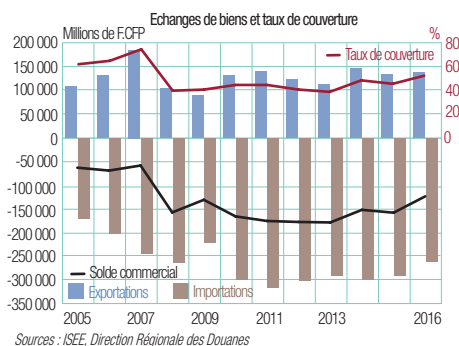
Certaines composantes ont un effet négatif, d'autres un effet positif sur le PIB. Le total fait 100.

Le ralentissement s'accompagne d'une réduction du déficit commercial...

La balance commerciale calédonienne est structurellement déficitaire. Son déficit s'est accentué lors de la construction des deux usines métallurgiques, qui a généré une forte progression des importations de biens (annexe 4). Il a atteint un niveau record de 178 milliards de FCFP en 2013, mais se réduit progressivement depuis (-30 % en 3 ans), marquant la fin de cette période de grands travaux et la montée en charge progressive des nouveaux sites. Dans ce contexte, le taux de couverture¹¹ dépasse à nouveau le seuil de 50 % en 2016, pour la première fois depuis près de dix ans.

Depuis 2012, et malgré un sursis en 2014, les cours du nickel restent orientés à la baisse, et pèsent durablement sur la valeur des exportations minières et métallurgiques (annexe 4). Ainsi, alors que les exportations en volume progressent de 7,0 % par an en moyenne depuis 2012, la hausse en valeur se limite sur la période à 2,8 % en moyenne, avec des fluctuations importantes.

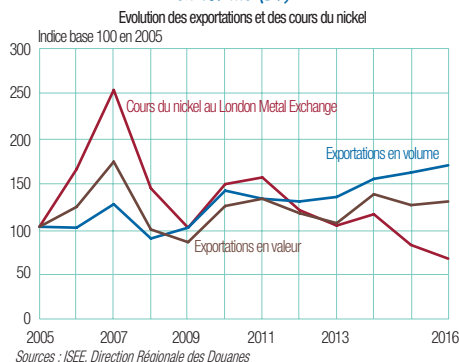
Le solde commercial se redresse récemment (1.6)



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

La résorption du déficit de la balance commerciale à partir de 2014 se nourrit à la fois de la fin des grands chantiers et de la baisse des prix des produits importés, mais aussi d'une croissance des exportations en valeur qui reprennent sur la période, malgré les cours déprimés.

Les cours du nickel modèrent la hausse des exportations en volume (1.7)



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

¹⁰ La croissance calédonienne mérite d'être analysée en termes réels (hors effets-prix) pour apprécier les volumes produits et ainsi le dynamisme de l'économie, mais également en termes courants afin d'appréhender la richesse créée. Cet angle permet également d'apprécier l'évolution de l'assiette des prélèvements obligatoires.

¹¹ Le taux de couverture représente la part des importations couverte par les exportations.

... et des investissements directs étrangers

Le déficit structurel du solde courant (balance commerciale + balance des services) témoigne du déséquilibre persistant entre le niveau des investissements réalisés sur le territoire et l'épargne constituée localement. Il oscille entre 200 et 300 milliards de FCFP annuels depuis le début de la décennie.

Le déficit de la balance commerciale, qui s'est accentué depuis 2008 puis infléchi à partir de 2013, a un impact direct sur le solde courant dont il est le principal déterminant. En complément des échanges de biens (balance commerciale) viennent s'ajouter les échanges de services (balance des services), eux aussi déficitaires, et enfin les versements de revenus depuis ou vers l'extérieur, ainsi que les transferts financiers, essentiellement publics. Ces versements publics constituent le troisième poste de la balance courante, mais ils sont isolés en raison de leur caractère exogène. Ils sont de fait présentés hors compte courant afin de les visualiser en propre. Ces versements publics en Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire les flux entrants, sont composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de salaires¹², de pensions, de dépenses d'équipement et de transferts aux collectivités publiques (contrats de développement compris). Les flux sortants sont constitués

uniquement des transferts au secteur des administrations hors territoire ; ils comprennent notamment les cotisations sociales et cotisations aux caisses de retraite versées à l'extérieur.

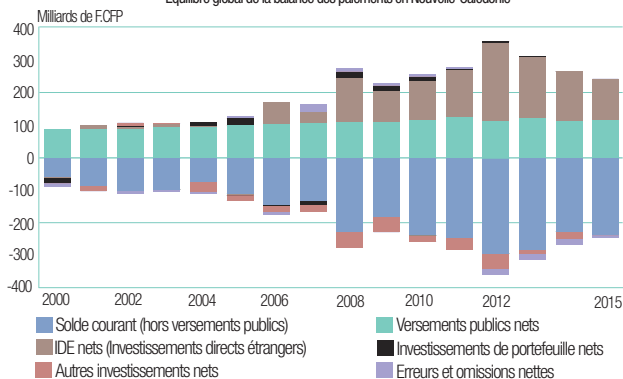
Depuis 2006, les investissements directs étrangers, essentiellement liés à la construction des deux nouvelles usines, représentent une composante importante de l'équilibre de la balance des paiements.

En 2015, les investissements directs nets des entreprises non résidentes en Nouvelle-Calédonie, qui couvrent l'ensemble des opérations financières entre maisons-mères et filiales, diminuent de 27 milliards de FCFP, pour s'établir à 125 milliards de FCFP d'investissements. Ces investissements directs nets entrants proviennent majoritairement de Suisse, de France, du Canada, du Japon et de Corée du Sud. La baisse des IDE des entreprises non résidentes amorcée en 2013 s'explique par la fin des projets métallurgiques, compte tenu de la montée en charge progressive des usines du Nord et du Sud.

Les investissements nets sortants s'élèvent à 6,7 milliards de FCFP et sont essentiellement constitués d'investissements immobiliers des Calédoniens à l'étranger et en métropole.

La balance des paiements est impactée par les grands projets métallurgiques (1.8)

Equilibre global de la balance des paiements en Nouvelle-Calédonie



Chiffres révisés pour 2013 et 2014 / Chiffres prévisibles pour 2015

Source : IEOM

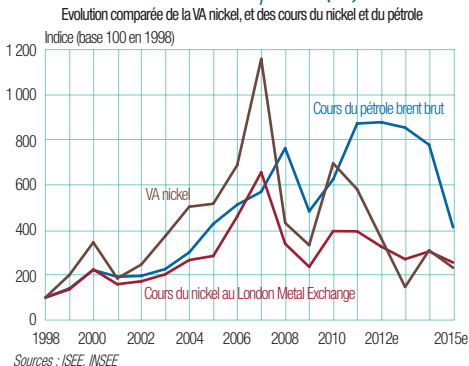
¹² Y compris le personnel civil de l'armée, mais non compris les forces armées.

Le nickel dans l'économie calédonienne : un moteur dépendant de la conjoncture internationale

Le poids du secteur du nickel dans l'économie est largement corrélé aux prix de vente internationaux. Depuis 2000, il oscille entre 2 et 12 % du PIB (en moyenne 8 %), si l'on exclut l'année 2007 où les prix ont atteint un niveau record atypique. En fin de période, en dépit de la montée en puissance des deux nouvelles usines, son poids s'établit à 3 % du PIB, dans un contexte de cours particulièrement bas.

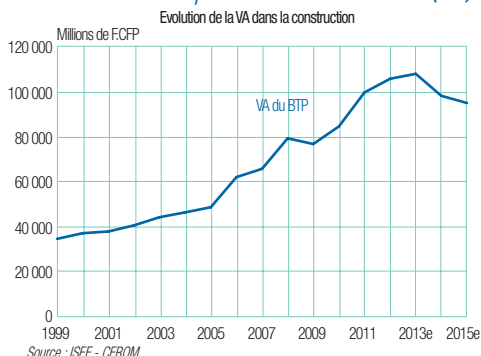
Suite au pic de 2007, on observe en effet en 2008/2009 une contraction des volumes vendus qui accentue l'effet-prix négatif (lié à la chute des cours). Les montées en charge successives des usines Vale et KNS ont ensuite permis un redressement de courte durée de la valeur ajoutée. Dès 2011, la richesse créée diminue pour atteindre un point bas en 2013, sous l'influence simultanée des cours défavorables du pétrole (charge importante pour les opérateurs) et du nickel, et de revers techniques de production. En 2015 et 2016, la hausse marquée de la production est neutralisée par la baisse des cours mondiaux.

Le marché international est défavorable aux opérateurs du nickel en fin de période (1.9)



L'activité générée par le nickel reste centrale, même si la valeur ajoutée du secteur représente une part limitée du PIB en raison de la diversification de l'économie calédonienne. Le secteur représente ainsi environ 90 % des exportations du territoire. Il reste l'une des principales sources d'emploi privé, indépendamment de l'évolution des cours à moyen terme. Principal pôle industriel du pays, il demeure un outil essentiel du rééquilibrage compte tenu de son potentiel de développement en dehors du Grand Nouméa.

Inflexion du BTP après une accélération essentiellement tirée par les constructions d'usines (1.10)



Note de lecture : les entreprises VALE et KNS ont basculé dans le secteur de la production de nickel à leur entrée en production.

Le partenariat CEROM a étudié l'impact du secteur sur l'économie en 2012, essentiellement sous l'angle de l'emploi salarié, concluant que près de deux emplois salariés du privé sur dix étaient concernés, directement ou indirectement, par le secteur nickel. Ce ratio s'élevait à deux sur huit, soit 17 000 emplois, en intégrant les salariés de KNS et les emplois indirects concernés par l'entreprise¹³. La forte augmentation de richesse créée dans le secteur du BTP illustre l'importance des effets indirects de l'industrie du nickel pendant la phase d'investissement.

¹³ En 2012 KNS était toujours en phase de construction et Vale NC, bien qu'étant entrée en phase de production, continuait d'investir massivement. Or, à l'occasion de l'étude d'impact menée pour la publication macroéconomique CEROM de 2008, les trois industriels avaient été interrogés et avaient fait état d'une proportion limitée d'achats effectués en Nouvelle-Calédonie. L'étude avait conclu que c'était bien la phase de construction (aujourd'hui achevée) qui produisait les effets d'entraînement les plus importants.

L'impact de la crise du nickel sur les acteurs calédoniens de la filière

Les cours du nickel subissent la fin du super-cycle des matières premières (2002-13) engendré par la période de forte croissance de la Chine. La baisse de cours au LME a été particulièrement prononcée en 2015 et sur le 1^{er} semestre de 2016. Les cours sont tirés vers le bas par des niveaux de stocks estimés à plus de 400 000 tonnes à partir de fin 2014, matérialisant à la fois la croissance de la production de nickel (mise en route de nouvelles usines métallurgiques et développement du pig iron) et le tassement de la demande internationale. Les cours se sont toutefois légèrement redressés au cours du second semestre 2016 du fait d'un début de réduction des stocks. À environ 10 000 US\$/tonne (soit un peu plus de 4,5\$/lb) en mars 2017, la majorité des usines métallurgiques mondiales continuent de vendre à perte.

Le secteur du nickel en Nouvelle-Calédonie regroupe, outre les trois usines métallurgiques présentes sur le territoire, une participation à hauteur de 51 % au capital d'une usine en Corée du Sud et des petits mineurs. Il représente l'écrasante majorité des exportations de biens de la Nouvelle-Calédonie (92 % en 2016). Ces exportations de nickel reflètent les besoins des pays asiatiques (annexe 4).

Les métallurgistes calédoniens n'échappent pas aux difficultés actuelles du marché et se sont tous les trois engagés dans des programmes volontaristes d'amélioration de leur productivité :

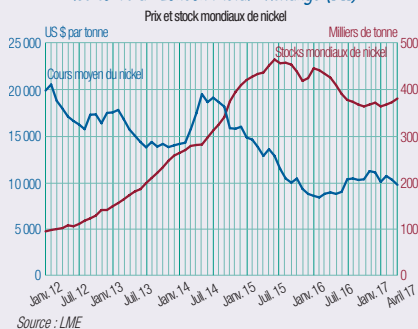
La SLN a mis en place un plan de performance qui, avec le soutien de ses actionnaires, devrait permettre à l'entreprise de faire face à des cours déprimés du nickel jusqu'en 2018. Elle s'est engagée dans une politique de réduction significative de ses coûts pour porter son coût de production ou « cash-cost » de 6\$/lb en 2015 à 4,5\$/lb à fin 2017¹⁴. Dans le même temps, l'État (via un prêt de 200 millions d'€ de l'Agence des Participations de l'État qui a pour cela acquis une action du capital de la SLN) et Eramet (pour 325 millions d'€) ont prêté 525 millions d'€ à la SLN afin d'assurer la trésorerie de l'entreprise pour 2015-2018. L'État prévoit également d'apporter sa garantie à hauteur de 320 millions d'€ pour le projet de reconstruction de la centrale électrique de l'usine.

L'usine Vale Nouvelle-Calédonie, entrée en production à partir de 2010, semble avoir résolu pour l'essentiel ses

difficultés techniques et obtient un rendement de l'ordre de 35 000 tonnes de nickel contenu en 2016. Il reste toutefois à régler la question du stockage des déchets qui nécessitera un investissement supplémentaire de l'ordre de 500 millions de dollars US. L'État a annoncé en novembre 2016 son intention d'octroyer à Vale un prêt de 200 millions d'€ et une contre-garantie de 220 millions d'€ (pour la réalisation du centre de stockage des déchets solides) destinés à faciliter le financement de l'usine dans cette période difficile. Par ailleurs, Vale a engagé un programme de réduction des coûts concentré sur la sous-traitance et les services avec comme objectif de porter le coût de production de 9,4\$/lb en moyenne en 2015 à 4,9\$/lb en 2017.

L'usine de Koniambo Nickel SAS, localisée en province Nord et entrée en production en 2013, est confrontée depuis sa mise en service à des problèmes techniques aussi bien au niveau des fours – suite à un défaut de confection, le premier four a été réparé et le deuxième four mis à l'arrêt avant réfection – que de la centrale thermique. L'usine cherche à réduire ses coûts de production en diminuant ses dépenses et en augmentant sa production (qui s'élevait à environ 15 000 tonnes en 2016) afin de mieux répartir les importants coûts fixes. L'État a annoncé en novembre 2016 un aménagement du programme de défiscalisation et Glencore, co-actionnaire de KNS, a confirmé en décembre la reconstruction du deuxième four. KNS vise un coût de production de 4 \$/lb au deuxième semestre 2018, sur la base d'un fonctionnement à deux fours.

Les stocks de nickel abondants influencent négativement les cours au London Metal Exchange (LME)



¹⁴ Dans le secteur minier, le « cash cost » correspond aux coûts de production rendu usine par unité produite. Il n'inclut pas les intérêts, les dépréciations d'actifs et les amortissements. 4,5 \$/lb correspond à 9 900 \$/tonne.

La consommation, relais fragilisé par un marché de l'emploi mal orienté

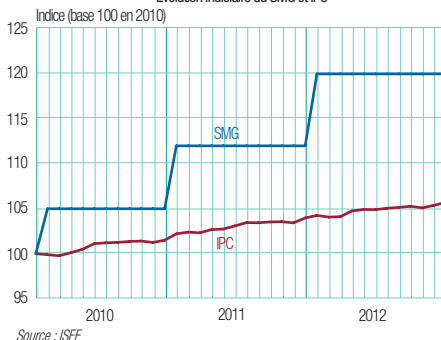
Alors que l'investissement diminue tendanciellement et dans un contexte de dévalorisation des exportations calédoniennes, la consommation des ménages reprend son rôle de moteur de la croissance, mais à un rythme modéré. Dans ce contexte, le gouvernement calédonien tente d'intervenir sur les deux déterminants du pouvoir d'achat, à savoir les revenus et les prix.

Entre 2010 et 2012 les salaires minimum¹⁵ ont été revalorisés et des minima vieillesse et retraites mis en place, dans le but de favoriser la redistribution vers les ménages les moins aisés, qui devraient théoriquement réinjecter directement l'essentiel de ces revenus dans le circuit de consommation. Mais cette revalorisation des revenus en début de décennie a très rapidement été suivie par une inflation supérieure à 2 %. En particulier, les produits de grande consommation subissent des hausses supérieures à 3 % entre 2010 et 2012 après des pics à 6 % d'inflation annuelle en fin de décennie précédente. La politique de contrôle des prix est donc raffermie avec l'instauration d'un gel des prix entre juin 2013 et décembre 2014, sur la base des accords passés dans le cadre de la lutte contre la vie chère. Cette mesure s'est traduite par une inflation très faible sur l'année 2014 (+0,6 % à fin décembre). Les craintes liées à un éventuel retour des hausses de prix au terme de la période de gel ne se sont pas concrétisées ; l'inflation est restée limitée à +0,6 % en 2016, avec une baisse du prix des carburants qui masque une nouvelle hausse des prix de l'alimentation (+3,1 %).

La portée de ces mesures destinées à soutenir la consommation a cependant été limitée par l'essoufflement de l'emploi¹⁶ dont la croissance, soutenue jusqu'en 2011 (+4 % par an) ralentit ensuite à +1 % en moyenne de 2012 à 2015, avant de s'inverser en 2016 (-0,4 %).

La revalorisation des salaires minimum atténuée par l'inflation (1.12)

Evolution indiciaire du SMG et IPC



Vigilance sur l'emploi

La dynamique de l'emploi comparée à celle de la population active est en elle-même l'objet d'attentions particulières. Les recensements de la population montrent en effet que sur la période 2004 – 2009, les créations d'emplois salariés dépassent largement l'accroissement de la population en âge de travailler (15 – 64 ans) : +15 000 emplois, pour +13 000 personnes de 15 à 64 ans. Ces emplois sont en grande partie pourvus par l'entrée sur le marché du travail de personnes précédemment inactives, notamment des femmes.

À l'inverse, sur la période plus récente (2009 – 2014), les créations d'emplois salariés ne couvrent plus, à elles seules, l'accroissement de la population en âge de travailler : +9 000 emplois salariés pour +17 000 personnes de 15 à 64 ans.

Les arrivées massives sur le marché du travail au cours de la période précédente ont ouvert l'accès à de nouveaux types de consommation aux personnes récemment entrées dans l'emploi. Dès lors, le ralentissement des créations d'emplois, qui se traduit par un repli de l'emploi salarié en 2016, impacte potentiellement les ménages ayant accédé à ces formes de consommation moderne.

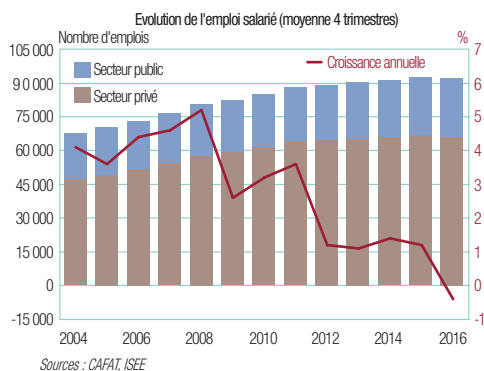
¹⁵ Les règles de relèvement du SMG et du SMAG (liées à l'évolution de l'IPC) ont été temporairement modifiées afin de permettre au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'en augmenter le niveau par arrêté : entre 2010 et 2012, l'évolution du niveau du salaire minimum a été supérieure à celle qui aurait résulté de l'application de l'inflation.

¹⁶ Le périmètre d'emploi étudié se limite à celui des salariés, constitué à partir des sources CAFAT.

Le secteur privé, qui a porté la dynamique jusqu'en 2011, est particulièrement affecté. En 2016, il perd 700 emplois, après 4 années atones. Ainsi, l'emploi recule depuis cinq ans dans la construction ; sur la période 1 840 emplois ont disparu ; cette diminution d'un emploi salarié sur cinq s'explique en grande partie par la fin des chantiers de construction des usines de nickel. Enfin, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, particulièrement boostées sur la période 2007 – 2011 par la construction et le démarrage des usines, perdent elles aussi 7 % de leurs emplois entre 2014 et 2016, soit 170 emplois. À l'inverse, le secteur de la santé et de l'action sociale continue à créer de l'emploi y compris public en 2016 (+6 %). Dynamique depuis dix ans, ce secteur enregistre une croissance de +10 % encore en 2015, pour préparer l'installation du médipôle fin 2016 et des établissements associés.

Plus récemment, les tensions sur le marché mondial du nickel pénalisent les opérateurs locaux de la mine et de la métallurgie qui doivent faire des efforts de compétitivité. Ils ajustent leurs effectifs en conséquence. En 2016, les industries extractives et manufacturières perdent ainsi 360 emplois en un an (-3 %), alors qu'elles avaient créé en moyenne 670 emplois par an sur la période 2008 – 2013, et qu'elles créaient encore près de 300 emplois par an en 2014 et 2015.

La dynamique du quasi plein-emploi s'interrompt (1.13)



Les difficultés rencontrées dans le secteur du nickel (*cf. encadré supra*) ont un effet négatif sur les anticipations des agents, même lorsqu'ils ne sont pas directement affectés. Depuis 2012, les entrepreneurs font état de capacités de production inutilisées et d'un manque de visibilité en raison des incertitudes liées à l'avenir institutionnel et à la diminution de la commande privée et publique. Le secteur public, lui aussi atteint par le ralentissement de l'économie et la stagnation des dépenses de l'État, a été conduit à limiter ses dépenses de fonctionnement tout en cherchant à préserver son niveau d'investissement (*partie 2*).

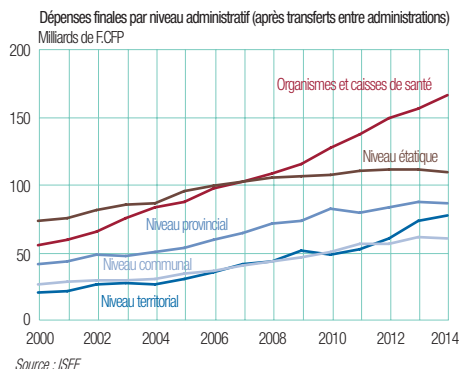
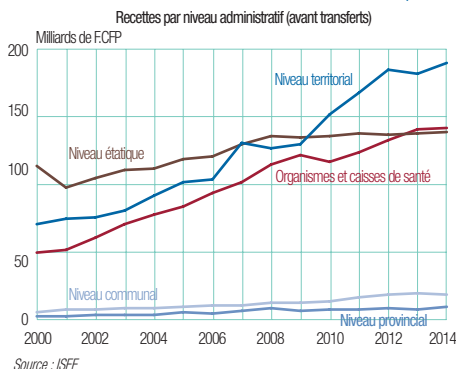


Finances publiques : un environnement plus contraint

Le secteur public¹⁷ représente un cinquième du PIB calédonien en 2014 (près du quart en 2000) et joue un rôle de régulation, de redistribution (notamment

via la politique fiscale) et de stimulation de l'économie (l'ensemble des dépenses publiques équivaut à la moitié du PIB).

Des transferts importants entre administrations (2.1/2.2)



Note de lecture : les recettes et dépenses du secteur public cumulent celles de l'ensemble des établissements par collectivité de rattachement. La différence entre recettes et dépenses provient des transferts entre administrations, l'écart résiduel correspond aux besoins ou excédents de financement de chaque niveau administratif.

Le ralentissement de la croissance se répercute sur les recettes des administrations publiques

Un financement plus autonome mais en ralentissement

Entre 2002 et 2012, portées par une croissance économique soutenue et une augmentation du taux de prélèvements obligatoires, les recettes publiques ont augmenté en moyenne de 6,6 % par an. Elles continuent de croître en 2013 et 2014 mais à un rythme moins soutenu (respectivement +1,4 % et +2,2 %).

Plusieurs mesures successives, dont le déplaçonnement partiel des cotisations sociales, des augmentations de taux (centimes additionnels¹⁸, taxe sur les

services, taxe sur les alcools et les tabacs, etc.) et la création de nouvelles taxes (contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, taxe communale d'aménagement, etc.) ont contribué au relèvement du taux de prélèvement obligatoire. Celui-ci est passé de 28 % en 2002 à 33 % du PIB en 2014. Cette progression notable de la fiscalité et des cotisations sociales a conduit à une transformation d'ampleur du financement du secteur public, le poids des transferts (essentiellement en provenance de la métropole) dans les recettes ayant mécaniquement¹⁹ diminué.

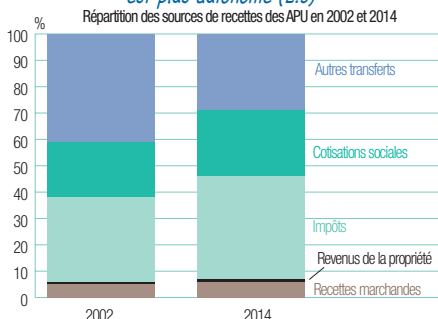
¹⁷ Ce secteur regroupe l'ensemble des Administrations Publiques (APU) dont la principale fonction économique consiste à effectuer des actions de redistributions via un financement public (représentant plus de 50% de leurs recettes) et à fournir des services non marchands. Une définition plus précise et la liste des entités du secteur sont consultables en annexe V.

¹⁸ Les centimes additionnels correspondent à une taxation supplémentaire adossée à un impôt (en Nouvelle-Calédonie, ils concernent l'impôt foncier, l'IRVM, la contribution des patentes, les droits d'enregistrement et de licence) qui sont collectés au profit d'une collectivité (commune ou province) en fonction de la localisation de l'assiette ou d'une chambre consulaire (CCI-CI et CMA-NC).

¹⁹ Le montant des transferts a globalement augmenté sur la période, de 2 % en moyenne, beaucoup moins rapidement que les autres recettes.

Les services publics et les prestations sociales dont bénéficient les Calédoniens sont donc financés de manière plus autonome qu'auparavant, même si près de 30 % des recettes publiques proviennent encore de transferts de la métropole. Ces derniers, engagés en majorité par les institutions de l'État présentes en Nouvelle-Calédonie, ne sont pas influencés par les fluctuations de l'activité économique locale, et jouent ainsi un rôle d'amortisseur.

Le financement des administrations publiques est plus autonome (2.3)



Source : ISEE

Note de lecture : les prélèvements obligatoires sont en vert – ils représentent en 2014 64 % du total des recettes, contre 53 % en 2002.

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

Les dépenses de l'État engagées directement en Nouvelle-Calédonie constituent une des principales ressources du territoire, elles s'élèvent en 2016 à 155,5 milliards de F.CFP, soit 566 000 F.CFP par habitant.

En 2016, les dépenses de l'État engagées en Nouvelle-Calédonie sont composées à 63 % de **salaires et pensions aux fonctionnaires d'État, aux gendarmes et aux militaires**. Les personnels de l'éducation, notamment ceux mis à disposition dans le cadre du transfert de compétence de l'enseignement secondaire et privé, constituent les premiers postes des salaires civils. L'État finance également des **investissements militaires et civils** pour une dépense totale de 5,6 milliards de F.CFP en 2016. La construction des lycées du Mont Dore et de Pouembout a porté le poste à la hausse de 1,6 milliard en 2015 puis de 1,0 milliard en 2016. Hors charges de personnel, les **dépenses de fonctionnement** de l'État s'élèvent à 10,5 milliards de F.CFP, dont 2,8 milliards pour l'Université de Nouvelle-Calédonie.

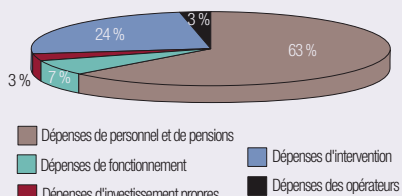
Les **dépenses d'intervention** représentent près d'un quart des versements de l'État, soit 38,4 milliards de F.CFP. En 2016, un cinquième de ce budget est destiné aux **contrats de développement**, soit 6,8 milliards de F.CFP. Les **dotations aux communes** (dotation globale de

fonctionnement communal, dotation élu local, dotations de solidarité rurale et urbaine, dotation nationale de péréquation,...) s'élèvent pour leur part à 10,8 milliards de F.CFP, soit plus du quart de ce même budget. Le transfert progressif de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie s'accompagne de dotations de compensation et se traduit donc par une substitution des dépenses de fonctionnement de l'État par des dépenses d'intervention.

Enfin, les **financements de l'État aux opérateurs publics** intervenant sur le territoire (ONEMA, ADEME, CNDS, IRD, Météo France, IAC) s'élèvent en 2016 à 3,4 milliards de F.CFP.

Les salaires constituent le principal poste de dépense de l'État (2.4)

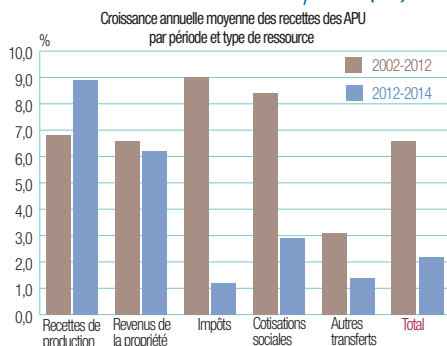
Répartition des dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie - 2016



Sources : ISEE - CEROM, Direction Générale des Finances Publiques

Le ralentissement de la croissance économique se répercute sur les impôts et cotisations sociales, dont la progression marque le pas. Leurs niveaux de croissance sont respectivement de +0,3 % et +2,9 % en moyenne entre 2012 et 2014, contre auparavant +9,0 % et +8,4 % en moyenne sur la décennie précédente. Dans le même temps, les transferts de l'État ont tendance à stagner, induisant au final une croissance moindre des recettes globales du secteur public.

Les recettes des administrations progressent trois fois moins vite en fin de période (2.5)

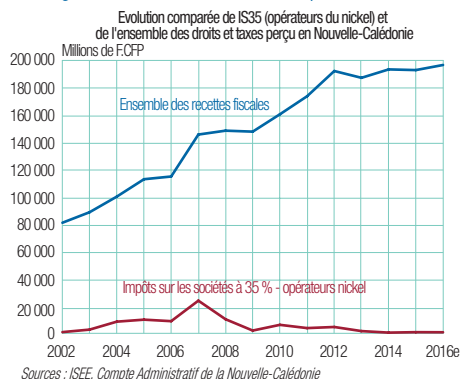


Source : ISEE

La dégradation de la conjoncture sur le marché du nickel s'est traduite par une première chute des recettes fiscales dès 2008. Depuis 2012, la croissance des recettes fiscales devient atone après la phase de construction des usines qui avait généré une activité locale importante. De surcroît, les efforts de rationalisation des opérateurs métallurgiques ont un impact sur l'IRPP, les taxes indirectes, etc. mais aussi sur les commandes auprès des prestataires (*encadré - Impact de la crise du nickel*).

De plus, les usines du Nord et du Sud récemment sorties de terre bénéficient d'une exonération fiscale quasi totale²⁰ ; la fiscalité minière assise sur des titres

L'impôt sur les sociétés des opérateurs du nickel est marginal dans la collecte fiscale depuis 2008 (2.6)



miniers (surface occupée) est relativement faible et il n'existe pas de prélèvement sur les quantités extraites.

Une fiscalité en rénovation

Depuis le début de la décennie, une réforme du système fiscal calédonien est en cours, visant plus de lisibilité, et un financement pérenne des besoins publics. Suite aux accords économiques et sociaux²¹, les partis politiques et les organisations patronales et syndicales ont majoritairement adopté un plan de réformes à conduire sur la période 2014-2018, dans le cadre de l'« agenda partagé ». Elles concernent la fiscalité indirecte (dont la mesure centrale est la création de la TGC, *encadré - Création de la TGC*), la fiscalité directe (réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, création de centimes additionnels sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, refonte complète de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, etc.), et le financement de la protection sociale (création de la contribution calédonienne de solidarité - équivalent local de la CSG, augmentation de la taxe sur les tabacs, etc.).

²⁰ Cette exonération (seules les redevances communales sont exigibles) s'applique le temps de la construction, puis pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans (à compter du premier exercice de mise en production commerciale), majorée de 5 ans où les avantages fiscaux seront réduits de moitié.

²¹ Il s'agit d'accords conclus en 2012 entre le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, l'intersyndicale « vie chère » et le patronat.

La création de la TGC, une réforme d'ampleur

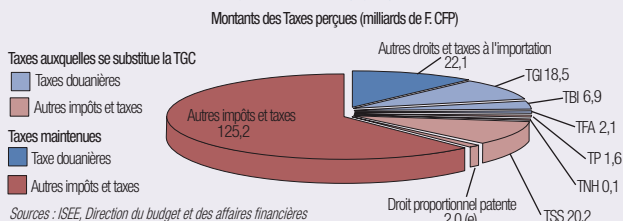
Dans le cadre de « l'agenda partagé » les partenaires sociaux se sont accordés sur la mise en place d'une taxe générale sur la consommation (TGC), équivalent local d'une taxe sur la valeur ajoutée, votée par le congrès le 1er septembre 2016. Elle doit se substituer à l'empilement des droits et taxes (en particulier douaniers) ayant progressivement rendu le système complexe et, de ce fait peu lisible. Sa mise en place s'accompagne d'une loi sur la compétitivité, dont l'objectif est notamment de prévenir un dérapage inflationniste.

Cette taxe doit garantir la couverture des taxes supprimées : la TGI (Taxe Générale à l'Importation), la TBI (Taxe de Base à l'Importation), la TFA (Taxe sur le Frêt Aérien), la TP (Taxe de Péage), la TSS (Taxe sur les Services), la TNH (taxe sur les nuitées hôtelières), ainsi que le droit

proportionnel de la patente. Ces taxes représentent un montant évalué à plus de 50 milliards de francs de recettes en 2016, soit environ 27 % des recettes fiscales totales.

Sa mise en œuvre est complexe et impacte de nombreux acteurs économiques. Aussi une période de « marche à blanc » la précède, depuis le 1er avril 2017, afin de laisser le temps aux entreprises d'adapter leur comptabilité aux nouvelles règles et aux services administratifs de s'assurer du fonctionnement et de la rentabilité du dispositif. L'application de la TGC à taux plein ainsi que la disparition des taxes qu'elle remplace sont programmées au 1er juillet 2018. Quatre taux (réduit, spécifique, normal et supérieur) seront définis et fixés par délibération en fonction des secteurs et des types de produits consommés..

La TGC doit se substituer à 51 milliards de taxes
(évaluation 2016) (2.7)



La péréquation au cœur du financement des collectivités

La collectivité de Nouvelle-Calédonie (CNC), compétente en matière de fiscalité²², joue un rôle central de collecte et de redistribution auprès des autres collectivités. La quasi-totalité des impôts et taxes (environ 90 %) transite par son budget, puis est redistribuée aux différents niveaux de collectivités en fonction des clés de répartition définies par la loi organique.

Le budget de la Nouvelle-Calédonie se décompose ainsi :

- **Budget annexe de répartition** (créé en 2016 – 109 milliards FCFP de dépenses réelles en 2016, hors dotation de la Nouvelle-Calédonie versée au budget propre pour 44 milliards FCFP) : il regroupe les crédits dédiés au financement des collectivités territoriales (provinces, communes, collectivité de

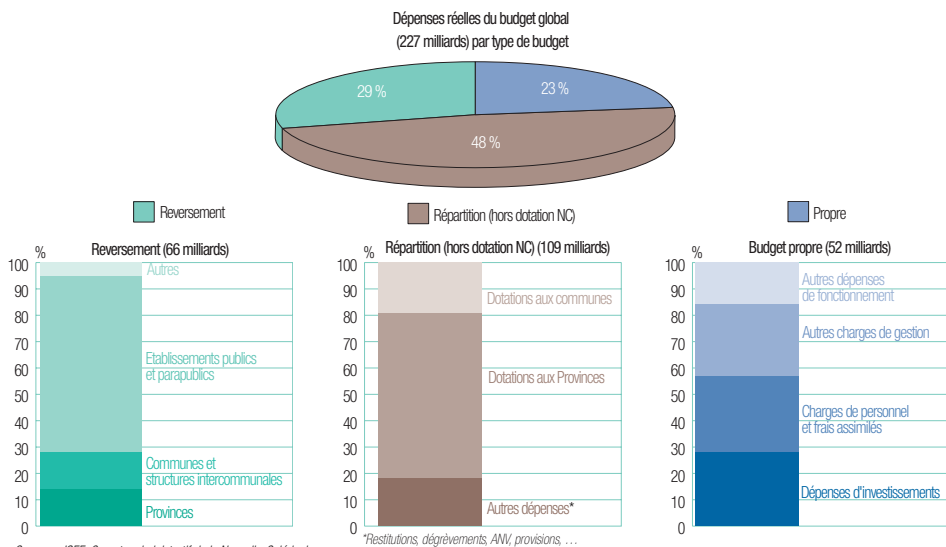
Nouvelle-Calédonie) c'est-à-dire les taxes et impôts entrant dans l'assiette de dotation.

- **Budget annexe de reversement** (créé en 2012 – 66 milliards FCFP de dépenses réelles en 2016) : il centralise les taxes affectées aux établissements publics de la Nouvelle-Calédonie, les fonds de concours et les centimes additionnels (hors excédents reversés au budget propre, soit 1,7 milliard).

- **Budget principal propre** (créé en 2016 – 52 milliards FCFP de dépenses réelles en 2016) : il comprend la part des taxes et impôts entrant dans l'assiette de dotation qui revient à la collectivité de Nouvelle-Calédonie, ainsi que les autres recettes propres de la collectivité de Nouvelle-Calédonie (y compris dotations de l'État).

²² Articles 52 et 22-1 de la loi organique.

Articulation des budgets de la Nouvelle-Calédonie (2.8)

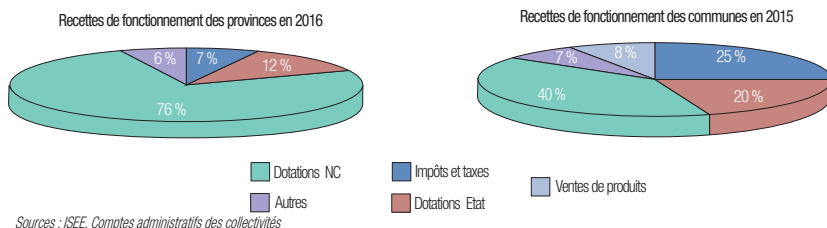


Les communes et les provinces sont très dépendantes de ces dotations et des droits affectés : 82 % des recettes réelles de fonctionnement des provinces et 65 % de celles des communes proviennent de l'assiette de répartition ou des autres impôts et taxes, la part des transferts de l'État diminuant tendanciellement.

Les dotations issues du budget de répartition sont ensuite réparties selon un principe de péréquation entre les trois provinces d'une part, selon une clé de répartition définie par la loi organique, et les 33 communes d'autre part, sur la base d'un fonds intercommunal de péréquation, lui-même réparti entre les communes selon une analyse multicritères.

Ces collectivités disposent de marges de manœuvre réduites pour augmenter leurs sources de financement car la fiscalité locale est peu développée²³ et la quasi-totalité des collectivités concernées perçoit déjà le niveau maximal de centimes additionnels (budget de reversement) prévu dans le code des impôts. En particulier, une hausse sensible de ces centimes a été observée en 2010, portée par le relèvement au maximum dans la commune de Nouméa et la province Sud.

Les provinces et les communes sont très dépendantes de la péréquation (2.9/2.10)



²³ La Nouvelle-Calédonie a récemment créé des centimes additionnels provinciaux sur l'IRVM et sur la taxe sur les spectacles et sur les produits des jeux et étendu le champ de la fiscalité propre des communes en créant la taxe communale d'aménagement, dont l'application est soumise à la délibération des conseils municipaux.

La loi organique prévoit un « effet-cliquet » en faveur des communes : *« le montant définitif de la dotation versée à chaque commune par le fonds [intercommunal de péréquation pour le fonctionnement] est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la dotation versée par le fonds au titre de l'année précédente ».*

En conséquence, la collectivité de Nouvelle-Calédonie a dû diminuer son budget propre d'environ un milliard de FCFP en 2016, portant la part de l'assiette de dotation dévolue au fonctionnement des communes de 16,00 % à 16,75 %.

Clés de répartition de l'assiette de dotation selon les articles 49, 49-1 et 181 de la loi organique de 1999			
		Part de l'assiette de dotation (loi organique)	Répartition inter-collectivités
Provinces	Dotation de fonctionnement des provinces Dotation d'équipement des provinces	Min : 51,5 % Min : 4 %	Iles : 18 % / Nord : 32 % / Sud : 50 % Iles : 20 % / Nord : 40 % / Sud : 40 %
Communes	Fonds intercommunal de péréquation (FIP) pour le fonctionnement des communes	Min : 16 % Max : 18 %	La répartition entre communes relève d'un comité de gestion sur la base de critères pondérés (démographie, longueur de voirie, élèves scolarisés, superficie, distance par rapport à Nouméa, principales charges)
	Fonds intercommunal de péréquation (FIP) pour l'équipement des communes	Min : 0,5 %	La répartition entre communes relève d'un comité de gestion qui attribue les dotations en fonction des sollicitations des communes, en respectant une répartition Iles : 20 % / Nord : 55% / Sud : 25 %
Collectivité Nouvelle-Calédonie	Dotation affectée à la Nouvelle-Calédonie	Max : 28 %	La collectivité dispose du reliquat après dotation des provinces et des communes

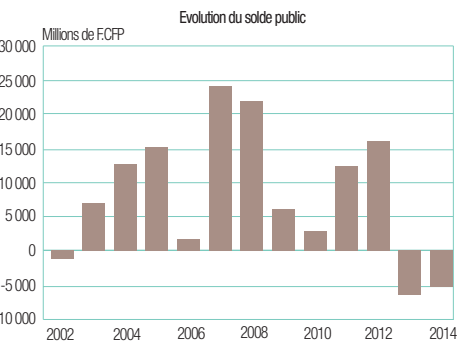
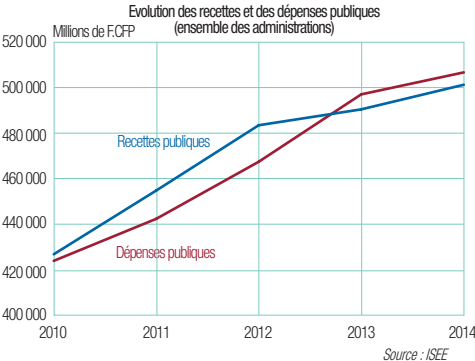
Vers une meilleure maîtrise des budgets

Face à la stagnation des recettes, une évolution des pratiques

Le rythme de progression des dépenses publiques s'est infléchi avec celui des recettes : la dépense des administrations publiques s'est limitée à une progression de +2,2 % en 2014, après une croissance annuelle moyenne de 6,2 % sur la décennie précédente.

Ce ralentissement a permis de réduire le déficit public à 5,3 milliards FCFP en 2014, après 6,5 milliards FCFP l'année précédente. Ces résultats font suite à une longue période faste puisque l'excédent représentait 11 milliards FCFP par an en moyenne entre 2002 et 2012.

Le fort excédent historique disparaît à partir de 2013 (2.11/2.12)



Dans ce contexte plus contraint, les réformes de comptabilité publique initiées à partir de 2012 offrent un gain de lisibilité immédiat. Elles incluent de surcroît des mesures de rationalisation des budgets.

- La **Nouvelle-Calédonie** a créé successivement deux budgets annexes (cf. description *supra* des budgets de reversement et de répartition) afin d'accroître sa visibilité sur son budget propre, et dans un souci de plus grande transparence. Le développement du périmètre d'intervention de la collectivité de Nouvelle-Calédonie (notamment dû aux transferts de compétences successifs de l'État vers la collectivité et à la prise en charge croissante de la protection sociale) a généré une forte progression de ses charges courantes, difficilement soutenable à une période où la croissance adopte un nouveau rythme moins dynamique. Aussi, depuis mi-2014, la collectivité de Nouvelle-Calédonie a entrepris une véritable réforme de la gestion de ses finances publiques, améliorant l'information financière et contractant significativement son budget propre de fonctionnement. Les dépenses réelles du budget propre de la Nouvelle-Calédonie²⁴ ont augmenté de 27 % entre 2010 et 2014. Elles sont en revanche en net recul en 2015 (-5 %) et en 2016 (-6 %).

- Les **provinces** cherchent à recentrer leurs missions tout en augmentant leurs sources de financement. En particulier, la dichotomie entre ses recettes et les principaux facteurs de dépenses (santé, éducation) a rapidement conduit la province Sud (qui concentre 74 % de la population, en forte croissance, mais seulement 50 % des dotations de fonctionnement aux provinces) à améliorer le pilotage de ses dépenses et à trouver des sources de fiscalité propre complémentaires²⁵ (cf. *supra*). Quant aux provinces îles Loyauté et Nord, si la persistance de leur déficit est plus récente, elles disposent néanmoins d'un potentiel d'assiette fiscale plus réduit que la province Sud. En dépit de situations financières différentes, les trois provinces partagent une problématique centrale d'adaptation de leur périmètre d'intervention à leurs capacités structurelles de financement, récemment remises en cause par la stagnation des recettes fiscales. Elles ont donc

eu tendance à se concentrer sur leurs compétences premières, construisant des budgets plus resserrés et mieux exécutés.

- Les principales compétences des **communes** calédoniennes relèvent de l'administration locale (gestion de l'eau et l'assainissement, enlèvement des ordures ménagères, délivrance des actes d'état civil et permis de construire, police municipale, animation périscolaire, etc.). La mise en place des budgets annexes pour les services publics ayant des intérêts industriels et commerciaux permet de mieux identifier le coût réel des services concernés et incite les communes à chercher un équilibre à partir de leur facturation aux usagers. Par ailleurs, les effets conjugués de l'« effet-cliquet » évoqué plus haut et d'une stagnation (ou d'une contraction) des recettes de l'assiette de répartition conduisent à figer les dotations perçues par les communes. Le maintien du niveau de dotation pour chaque commune prime en effet sur les autres facteurs d'évolution, et les communes qui enregistrent de fortes croissances démographiques sont confrontées de manière plus aigüe aux problématiques de financements complémentaires et d'économies.

Les collectivités recourent à l'emprunt pour maintenir l'activité

En 2014, les investissements des administrations publiques atteignent 6,6 % du PIB, contre 5,2 % en 2010 et 2011. L'investissement des collectivités locales, qui représente 80 % de l'investissement des administrations publiques, s'est maintenu en 2013 et 2014 mais connaît une baisse de 5 % en 2015. Celle-ci s'explique par le recul de l'investissement des communes, tandis que la collectivité de Nouvelle-Calédonie et les provinces ont maintenu leurs investissements à un niveau élevé. La Nouvelle-Calédonie est ainsi passée d'un rôle de régulateur à celui d'investisseur public de premier plan. En dépit de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, la capacité d'autofinancement des collectivités s'est amoindrie, les conduisant à la fois à puiser dans leurs fonds de roulement mais aussi à recourir davantage à l'emprunt.

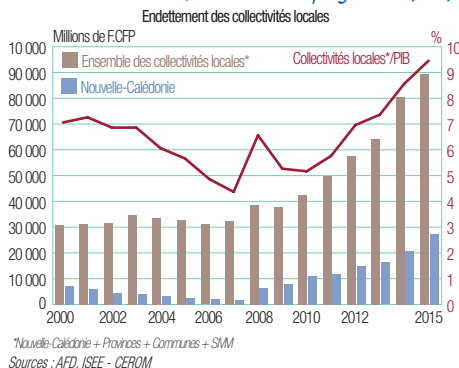
²⁴ Hors financement du médipôle qui fait l'objet de remboursements.

²⁵ En 2016, la Province Sud perçoit près de 94 % des recettes du budget de reversement destinées aux provinces. Les dotations représentent 72 % de son budget, contre 79 % pour la province Nord et 83 % pour la province des îles Loyauté.

Le poids dans l'économie de l'endettement total des collectivités (provinces, communes, collectivité de Nouvelle-Calédonie et SIVM²⁶) reste inférieur à 10 % du PIB annuel malgré une augmentation continue depuis 2010 où son poids était inférieur de moitié.

Entre 2010 et 2015 la collectivité de Nouvelle-Calédonie a connu un effort d'équipement particulièrement important qui s'est accompagné d'une augmentation du niveau d'endettement de la collectivité. Ses ratios d'endettement restent soutenables, le poids des annuités dans le budget de fonctionnement étant faible (moins de 4 % des recettes réelles de fonctionnement) et la capacité de remboursement bonne. Ils sont cependant suivis avec beaucoup d'attention. L'encours de dette des collectivités fin 2015 est ainsi réparti à parts presque égales entre les provinces (31 % de l'encours total), la Nouvelle-Calédonie (30,7 %) et les communes (30,2 %), les structures

Un volume d'endettement des collectivités inférieur à 10 % du PIB annuel, mais en nette progression (2.13)



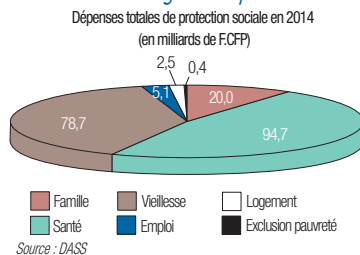
intercommunales représentant les 8 % restants. Les encours de dette de la Nouvelle-Calédonie et des structures intercommunales ont en effet augmenté plus vite que ceux des autres collectivités.

Les défis du financement d'une meilleure couverture sociale

Les dépenses de protection sociale en Nouvelle-Calédonie atteignent 201,4 Mds FCFP en 2014²⁷ (source DASS), dont 86 % sont dédiées aux risques santé et vieillesse – survie. Trois quarts de ces dépenses relèvent de dispositifs publics ; ainsi, les régimes de sécurité sociale et ceux des aides sociales représentent un budget qui s'élève à 151 milliards de FCFP. Le solde correspond aux dépenses liées à la protection d'initiative privée (régimes complémentaires, mutuelles, prévoyance, conventions ou accords collectifs, etc.).

Entre 2010 et 2015, les dépenses de prestations relevant des dispositifs publics augmentent en moyenne de 6,4 % par an. Cette tendance prolonge la progres-

Les dépenses liées à la couverture santé représentent près de la moitié du budget de la protection sociale (2.14)



sion rapide de ces dépenses entre 2002 et 2010 liée à la mise en place d'une meilleure couverture sociale pour les Calédoniens.

²⁶ Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

²⁷ Ces comptes ont été établis par la DASS selon la méthodologie du « système européen des statistiques intégrées de la protection sociale ». Ils ont été analysés par le gouvernement sous la forme d'un document de travail (cf. bibliographie). Ces données permettent en particulier d'identifier les montants alloués aux différents risques, les dépenses relevant des mécanismes d'assurance et d'assistance, et les recettes fiscales et recettes sociales. Ils présentent une évolution fine des dépenses de protection sociale relevant de l'intervention publique (CAFAT, régimes d'aide sociale et Caisse Locale des retraites) entre 2010 et 2015.

Ainsi, un nouveau régime unifié d'assurance maladie maternité – le RUAMM – est créé en 2002, couvrant l'ensemble des actifs, y compris les travailleurs indépendants. Ce premier volet explique en grande partie la création massive de nouvelles dépenses dès 2002. Suivant de près ce premier volet, celui des aides sociales est complété en 2005, dans un objectif de réduction des inégalités. Les allocations familiales de solidarité en 2005, le nouveau régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap ou de dépendance en 2009, le minimum-retraite en 2012, etc. sont autant de nouvelles mesures sociales qui se succèdent au cours de cette période. Cette évolution permet ainsi un rattrapage amorcé au regard d'autres géographies. Le niveau des dépenses globales de protection sociale représente désormais 21,1 % du PIB (2014), un niveau proche de la moyenne de l'OCDE (21,6 %) mais qui reste sensiblement inférieur à celui de la métropole (31,7 % en 2013). L'écart avec la métropole porte essentiellement sur le poids dans le PIB du risque vieillesse-survie (6,3 points de plus en métropole) et du risque emploi (1,5 point de plus), tandis que le poids des dépenses relatives au risque santé représente 9,9 % du PIB 2014 en Nouvelle-Calédonie, contre 10,4 % du PIB en métropole en 2013.

Ces nouvelles mesures, couplées à l'accroissement de la population et au développement du recours aux soins mobilisent de fait des financements supplémentaires, notamment via la fiscalité. En 2014, les dispositifs publics de protection sociale – 151 milliards de FCFP – sont financés à 72,3 % par les cotisations sociales, et à 27,7 % par l'impôt (impôts et taxes affectés ou contributions publiques via les budgets propres des collectivités). La part assurée par la fiscalité était inférieure de 1,5 point quatre ans plus tôt. Le montant des contributions publiques dans le financement du système de protection sociale s'accroît ainsi de 35 % entre 2010 et 2014 pour s'établir à 42 milliards de FCFP.

La croissance dynamique en début de décennie a permis de couvrir une contrainte financière peu prégnante. Au cours de la période 2010-2014, les

dépenses des régimes de sécurité sociale (régimes obligatoires et contributifs) augmentent de 17,2 % pour atteindre 120 milliards de FCFP et celles des régimes d'aide sociale (facultatifs et non-contributifs) doublent, s'établissant à 31 milliards de FCFP. En 2014, elles représentent respectivement 80 % et 20 % des dépenses publiques de protection sociale. La contrainte financière évolue ainsi fortement au cours des dernières années, alors que la croissance est estimée à 1,3 % en 2014, et les déficits se cumulent. En majeure, les cotisations au RUAMM ne couvrent plus que 81,3 % des prestations du même régime en 2015, alors que le taux de couverture s'élevait à 96 % en 2010, soit proche de l'équilibre.

Les dépenses sociales devraient continuer d'augmenter avec d'une part l'accroissement démographique et le vieillissement de la population, et d'autre part le renforcement de l'offre de soins (ouverture du Médipôle, de l'hôpital de Koné, regroupement des cliniques privées sur le site de Nouville à Nouméa, etc.).

Pour faire face à ces nouveaux besoins, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a engagé une réflexion approfondie sur les modes de financement des comptes sociaux. La création de la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) fait partie des mesures déjà mises en place en 2014. Plus récemment, la taxe sur les alcools et tabacs (TAT3S) a été majorée, portant sa recette à 7,2 milliards de FCFP en 2016 contre 4,5 milliards en 2015.

D'autres réformes envisagées par la Nouvelle-Calédonie prévoient à la fois un examen des parts des sources de financement entre cotisations et impôts, la mise en place de schémas d'orientation (plan Do Kamo pour la santé, adoption d'un schéma Handicap et Dépendance), l'encouragement à des adhésions plus nombreuses à des régimes complémentaires. Par ailleurs d'autres mesures pourraient concerner la maîtrise des dépenses (déremboursement de certains médicaments et révision des coefficients applicables à certains actes, mutualisation de certains régimes proches, etc.) et un renforcement de la gestion des comptes sociaux (gouvernance, outils de pilotage).



Le secteur bancaire calédonien continue son essor

La Nouvelle-Calédonie compte neuf établissements de crédits locaux : quatre banques, quatre sociétés de financement et un établissement de crédit spécialisé. L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT), qui propose des compte-chèques postaux (CCP). En complément du secteur local, sept établissements de crédit situés hors zone d'émission interviennent régulièrement en Nouvelle-Calédonie, dont les principaux sont l'AFD et la CASDEN Banques Populaires. La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit, intervient également localement.

Le bilan agrégé des quatre banques locales s'élève à fin 2016 à 929 milliards de FCFP (plus de 90 % du PIB). L'activité des banques calédoniennes est principalement orientée vers l'intermédiation, les crédits représentant 76 % de l'actif et les dépôts 68 % du passif.

Dans les sections qui suivent, l'analyse est menée sur l'ensemble des établissements de crédits (donc y compris ceux installés hors zone d'émission) pour la section 1, qui porte sur l'évolution du crédit, puis est restreinte aux établissements de crédits locaux pour les deux sections suivantes.

Une croissance du crédit plus dynamique que celle de l'activité économique

Au cours des 15 dernières années, la croissance du crédit a été particulièrement soutenue en Nouvelle-Calédonie (croissance annuelle moyenne de 8,2 % entre 2001 et 2015) et a été supérieure à celle de l'activité économique, elle-même pourtant dynamique. Deux sous-périodes se dégagent : l'encours de crédit a évolué à un rythme similaire à celui de l'activité économique entre 2001 et 2007, puis a progressé nettement plus rapidement. L'encours des crédits bancaires représente ainsi 112 % du PIB à fin 2015, contre 79 % en moyenne sur 2001-2007. Le poids des crédits bancaires rapporté au PIB est aujourd'hui

similaire à ce qui est observé en Polynésie française et à La Réunion, et reste toujours inférieur à ce qui est constaté en France métropolitaine. Néanmoins la déconnection entre croissance du crédit à l'économie et croissance économique constatée depuis 2008 est un phénomène qui appelle à la vigilance s'il devait perdurer, car il matérialise un accroissement de l'effet de levier²⁸ financier de l'économie calédonienne²⁹. Les statistiques monétaires indiquent que cette dynamique de croissance du crédit s'est poursuivie en 2016 (+5,3 % en décembre 2016 par rapport à décembre 2015).

Crédits à l'économie : comparaisons (toutes zones d'émissions) à fin décembre 2015 (en part du PIB)

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	La Réunion	France*
Endettement des agents non financiers privés	95,3	78,0	88,0	124,8
Endettement des ménages	45,9	50,8	41,1	55,8
Endettement des sociétés non financières	49,4	27,2	46,9	69,0
Administrations publiques locales	11,0	16,6	12,6	9,0
Endettement total sain	106,4	94,6	100,6	-
Total encours brut	111,8	107,7	110,1	133,8

Sources : IEDM, IEDOM, CEROM, Banque de France - Calculs AFD

Unité : %

*Les données par agent pour la France métropolitaine correspondent à l'encours brut alors qu'il s'agit de l'encours sain pour les autres géographies.

²⁸ L'effet de levier désigne la possibilité pour un organisme financier ou une entreprise d'augmenter le rendement de ses capitaux propres en ayant recours à l'endettement afin d'accroître sa capacité d'investissement.

²⁹ La littérature économique a mis en évidence que si tous les booms du crédit n'ont pas conduit à des crises financières, quasiment toutes les crises financières ont été précédées de booms du crédit (Gourinchas, Obstfeld, 2012).

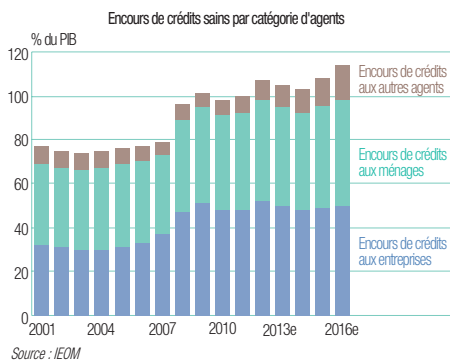
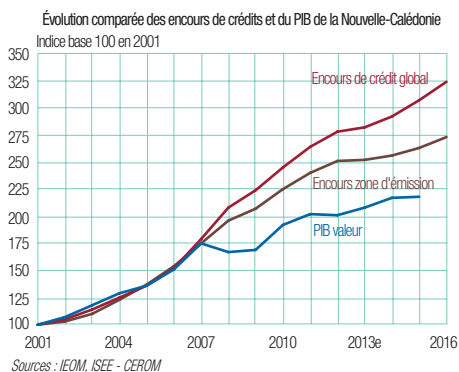
La croissance de l'effet de levier concerne à la fois les ménages (+10,3 points de PIB entre 2007 et 2015), les sociétés non financières (+12,8 points de PIB) et les collectivités locales (+5,9 points de PIB). Les comparaisons par rapport à d'autres géographies ultramarines ou à la France métropolitaine ne laissent pas apparaître de niveaux d'endettements anormalement élevés d'une catégorie d'agents : si les sociétés non financières calédoniennes sont plus endettées que leurs homologues polynésiennes, elles le sont à un niveau similaire à celui des entreprises réunionnaises, et à niveau moindre que les entreprises métropolitaines. L'endettement des ménages calédoniens et des collectivités locales apparaît également dans la norme.

Ce sont notamment les encours de crédits³⁰ hors zone d'émission qui ont nettement augmenté. Fin 2016, un tiers du financement de l'économie calédonienne est assuré par des établissements financiers situés hors de la zone d'émission, un niveau significativement supérieur à ce qui est constaté en Polynésie française (20,4 %). Toutes les catégories d'agents ont recours au financement d'établissements de crédits hors zone d'émission, y compris les

ménages (développement des crédits immobiliers de la CASDEN). Mais ce sont surtout les collectivités locales qui sont quasi-exclusivement financées par le hors-zone (à près de 90 %).

Les crédits à l'habitat (ménages + entreprises) représentent 52 % du PIB à fin 2015, un niveau similaire à celui de La Réunion (53 %), mais significativement supérieur à la Polynésie française (37 %) où les crédits à l'habitat aux entreprises sont quasi inexistantes. Ils ont continué en 2016 à progresser à un rythme soutenu, bénéficiant du dispositif de défiscalisation locale du logement intermédiaire. Ainsi, les crédits à l'habitat représentaient, à fin décembre 2016, 49 % des encours de crédits sains des établissements de crédits locaux, ce qui expose potentiellement ces derniers à un retournement des prix de l'immobilier. Cependant, selon l'observatoire de l'immobilier mis en place récemment (partenariat Notaires – ISEE – CCI-NC), les prix moyens des transactions sont à nouveau significativement orientés à la hausse en 2015 : +6,8 % pour les transactions concernant des maisons et villas, et +3,8 % pour les achats d'appartements.

Les encours de crédits évoluent plus rapidement que le PIB (3.1/3.2)



³⁰ Les encours sains de crédits désignent l'ensemble des créances qu'un débiteur doit à son créancier qui ne sont pas encore arrivées à échéance.

Causes et conséquences du déficit en ressources structurel de la place bancaire calédonienne

Les placements hors zone d'émission représentent environ 20 % des actifs financiers des résidents calédoniens. Ce taux est stable depuis plusieurs années et s'explique essentiellement par les placements d'assurance-vie qui ne peuvent être faits sur le territoire, mais aussi par des placements sur livrets. Les placements sous forme d'assurance vie sont souscrits à des taux de rémunération attractifs comparativement à de nombreux produits de placement dont les taux sont actuellement au plus bas. Ils bénéficient en outre d'un avantage fiscal, la politique publique incitant paradoxalement à externaliser une partie de l'épargne³¹. Le taux de placement hors zone d'émission de la Nouvelle-Calédonie est légèrement supérieur à celui constaté en Polynésie française (16 %), qui ne propose pas de placements sur livret A.

Le poids important des placements hors zone d'émission, conjugué à la dynamique du crédit précédemment mentionnée, explique que le système bancaire local soit structurellement déficitaire en ressources. Le ratio crédits/dépôts des établissements de crédits locaux atteint ainsi 120 % à fin décembre 2016, ce qui est un niveau élevé en comparaison internationale. Dans ce contexte, la position extérieure nette du

secteur bancaire local³² est structurellement négative, et s'établit à - 87 milliards de FCFP à fin décembre 2016. La principale conséquence d'une position extérieure nette négative est que le secteur bancaire local est tributaire des décisions de non-résidents – et donc de leur perception des risques inhérents au marché calédonien – pour combler leur déficit en ressources locales. Elle peut aussi se traduire par une vive concurrence entre les établissements de crédits locaux pour capter les dépôts locaux, via une hausse des taux d'intérêts créditeurs sur les comptes à terme, phénomène qui s'est produit à plusieurs reprises ces dernières années.

Les financements hors zone d'émission du secteur bancaire local sont de plusieurs natures. Outre le cas spécifique des TCN (titres de créances négociables) émis par la BRED pour le compte de la BCI, ils prennent essentiellement la forme de facilités des maisons-mères ou de prêts d'établissements financiers publics apportant de la ressource à long terme (principalement l'AFD et accessoirement la BEI). Ces financements hors zone d'émission sont libellés en euros et non en FCFP.

Le secteur bancaire calédonien reste solide

Le secteur bancaire calédonien a un niveau de fonds propres conséquent : 75 milliards de FCFP à fin 2016 (pour les 4 banques locales), en progression constante ces dernières années, et qui représente 8,0 % du total de leur bilan agrégé.

Avec un produit net bancaire de 32,1 milliards de FCFP (généré au deux-tiers par la marge nette d'intérêt et à un tiers par les commissions), les banques calédoniennes dégagent un résultat agrégé de 7,7 milliards

de FCFP. A 10,4 % en 2016, le coefficient de rentabilité des banques³³ calédoniennes reste élevé, même s'il perd 2,3 points par rapport à 2015, dans une conjoncture moins bien orientée. A titre de comparaison, il est en moyenne de 6,7 % pour les six grandes banques françaises, et de 6 % pour les quatre principales banques réunionnaises (chiffres 2015).

Le coefficient net d'exploitation³⁴ est de 50,8 % soit un niveau significativement meilleur que celui

³¹ La création d'un fonds d'épargne calédonien qui bénéficierait seul de la défiscalisation a été un temps étudiée, sans aboutir à ce stade.

³² La position extérieure nette correspond à la différence entre les avoirs et les engagements hors zone d'émission des établissements de crédits locaux.

³³ Le coefficient de rentabilité des banques est le rapport entre le résultat net et les fonds propres. Ce coefficient mesure le rendement du point de vue de l'actionnaire.

³⁴ Le coefficient net d'exploitation est un indicateur de rentabilité des banques mesurant la part des gains de la banque par rapport à ses coûts fixes. Ce coefficient correspond au rapport entre les charges d'exploitations (frais de personnel, dotations aux amortissements et aux provisions) et le produit net bancaire.

constaté pour les grands groupes bancaires français (66,4 %, cf. ACPR 2016), en Polynésie française (68,2 % en 2015) et à La Réunion (59,5 % en 2015).

Le coût du risque a fortement progressé au cours de la période récente (il double en 2016, après avoir déjà progressé d'un tiers l'année précédente), atteignant 2,7 milliards de FCFP, soit 0,29 % du total du bilan (0,18 % pour la France, ACPR 2016). Les créances douteuses sont structurellement faibles en Nouvelle-Calédonie, les plus faibles des outre-mer et à des niveaux proches de la métropole. Le taux de créances douteuses brutes reste particulièrement maîtrisé, à 3,1 % (stable par rapport à 2015). A fin décembre 2016, le taux de provisionnement³⁵ s'établit à 62,6 % (56,7 % pour les principales banques françaises), en progression de 2,8 points sur un an.

Jusqu'à présent, le secteur bancaire local reste donc peu touché par le ralentissement économique et les difficultés dans le secteur du nickel. Deux facteurs contribuent à expliquer ce phénomène :

(i) les banques locales ne sont pas directement exposées sur les entreprises métallurgiques. Les besoins de financement de ces dernières sont en effet

complètement déconnectés de la taille du bilan des banques calédoniennes, conduisant les entreprises métallurgiques à se financer hors du territoire ;

(ii) si les banques locales sont en revanche exposées sur les sous-traitants des usines métallurgiques, ces derniers ne semblent globalement pas connaître de problème de solvabilité à ce stade. Bien que les entreprises métallurgiques aient réduit significativement leurs contrats de sous-traitance ces derniers mois, ces décisions n'ont pas conduit à une détérioration significative des portefeuilles de crédits des banques.

Le secteur bancaire calédonien apparaît donc aujourd'hui à la fois profitable et solide et pourrait faire face, dans une certaine mesure, à une dégradation de l'environnement économique et à la détérioration de la qualité du portefeuille de crédits qui s'ensuivrait. Plus que les évolutions directes dans le secteur du nickel, ce sont probablement les évolutions dans le secteur immobilier (la moitié du portefeuille de crédits) et dans celui du BTP (un cinquième des crédits aux entreprises), évolutions qui peuvent elles-mêmes être induites par les évolutions dans le secteur nickel, qui seront déterminantes sur la santé financière du secteur bancaire calédonien pour les prochaines années.

³⁵ Le taux de provisionnement désigne la couverture réglementaire des pertes potentielles liées à l'insolvabilité de leurs clients.

La période 2000-2012 peut, avec le recul, être vue comme un âge d'or pour l'économie calédonienne. Politiquement stable, dopée par des investissements industriels massifs et portée par des prix du nickel globalement élevés, la période a permis le rattrapage de l'économie calédonienne en termes de PIB par habitant (depuis 2007 au-dessus de celui de la France des régions), d'infrastructures et de protection sociale notamment.

Au sortir de cette période, les fondamentaux de l'économie calédonienne apparaissent très solides. Les entreprises sont globalement dans des situations de rentabilité favorables et l'ensemble des acteurs économiques –entreprises, ménages et collectivités– partagent des situations financières saines et un faible endettement.

La solidité du socle de l'économie calédonienne fait que certains moteurs internes ont continué à fonctionner sur la période plus récente. Une croissance ralentie a donc pu se poursuivre, portée par la consommation des ménages, mais plus encore par leur investissement immobilier, et soutenue par une poursuite de l'expansion du crédit. Si les dépenses publiques se sont infléchies, elles ont également joué leur rôle d'amortisseur du ralentissement économique, notamment par l'investissement et l'emploi.

Cependant, en dépit des investissements industriels, les faiblesses structurelles de l'économie calédonienne ne semblent pas s'être sensiblement modifiées depuis le début du XXI^e siècle. L'économie calédonienne apparaît toujours centrée sur le nickel, dominée par des activités abritées, peu compétitive, peu ouverte sur l'extérieur et enfin marquée par de fortes inégalités.

Dans la période à venir, la Nouvelle-Calédonie ne devrait pas retrouver les taux de croissance de l'âge d'or passé. L'afflux d'IDE a ponctuellement dopé l'économie mais n'a pas été suivi par l'essor attendu du secteur nickel, entravé par une situation défavorable du marché mondial. Les perspectives en termes de croissance à horizon des prochaines années sont au mieux un maintien de la tendance 2012-2016.

Ce ralentissement prolongé fait progressivement émerger des difficultés chez les acteurs économiques à mesure que s'amenuisent les « réserves » accumulées dans la période précédente. Les entreprises voient ainsi, selon les secteurs, leur situation financière se tendre progressivement. Les finances publiques vont également entrer dans une période de turbulences, la première d'entre elles concernant le financement de la protection sociale. Aujourd'hui le taux d'endettement des collectivités reste soutenable, et le rythme rapide de croissance qu'il a connu devrait s'infléchir.

Néanmoins les fondamentaux restent toujours favorables. Les amortisseurs économiques sont présents, le secteur financier est sain, et la période à venir doit être l'occasion de faire évoluer progressivement les structures de l'économie calédonienne. Cela est déjà entrepris dans différents domaines : une grande réforme fiscale est en cours, l'industrie minière est fermement engagée dans des programmes de compétitivité, un plan de sauvegarde et de responsabilisation a été lancé dans le secteur de la santé, la stratégie de transition énergétique est entamée, le gouvernement et les entreprises se sont saisis du sujet de la diversification des exportations. Certaines formes d'inégalités, notamment scolaires, s'atténuent progressivement.

Les réformes à mettre en place sont de grande ampleur et doivent être poursuivies dans la durée afin notamment de faire émerger des moteurs de croissance plus diversifiés. Rappelons que le tourisme et l'agriculture, qui font l'objet d'espoirs de développement importants, représentent à eux deux moins de 5 % du PIB et ne pourront que progressivement constituer des relais significatifs de dynamisme économique.

L'enjeu immédiat est donc d'engager ces réformes structurelles sans sortir du sentier de croissance actuel. Le rythme de croissance de la Nouvelle-Calédonie devrait alors se rapprocher de celui des économies européennes (1 à 2 % par an), sous réserve des incertitudes du marché mondial du nickel, et éviter ainsi une boucle récessive. Outre les réformes déjà évoquées, l'économie pourra compter sur une démographie dynamique (1,8 % de croissance sur la dernière période inter censitaire) et une population entreprenante. Elle devra également s'appuyer sur une croissance progressive de la productivité et préserver l'investissement des ménages, des entreprises et des collectivités.

Références bibliographiques

- ACPR (2016), « La situation des grands groupes bancaires français à fin 2015 », Analyses et Synthèses, n°63.
- Bouard S., Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S., Roi L. (2016), La Nouvelle-Calédonie face à son destin, Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?, Karthala, coll. Hommes et sociétés, Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC).
- Boutrolle C., Roine D. (2015 et 2016), L'Observatoire des communes de Nouvelle-Calédonie, Agence Française de Développement.
- CEROM (2017), Tableau de bord CEROM Nouvelle-Calédonie, avril 2017.
- CEROM (2015), L'impact du Nickel en Nouvelle-Calédonie.
- Gourinchas P.-O., Obstfeld M. (2012), "Stories of the Twentieth Century for the Twenty-First", in American Economic Review: Macroeconomics, vol. 4 n°1.
- Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, État des lieux de la situation des comptes sociaux de la Nouvelle-Calédonie, septembre 2016
- Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Présentation au séminaire social du congrès, septembre 2016
- Gouvernement de la République Française, Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr>
- Hadj L. (2016), Politique de développement et pauvreté en Nouvelle-Calédonie, L'Harmattan, coll. Population, Paris.
- IDC-NC (2017), Le marché de l'emploi en Nouvelle-Calédonie 2016, disponible en ligne : http://idcnc.nc/observatoire-statistiques/marche-de-lemploi/marche-de-lemploi_-bilan-annuel-2016_page_01/
- IEOM (2016), Rapport Annuel 2015.
- IEOM (2016), La balance des paiements en Nouvelle-Calédonie 2015.
- ISEE (2016), Tableau de l'Economie Calédonienne (TEC 2016).
- ISEE (2012), « 53 000 personnes sous le seuil de pauvreté », Synthèse, n°23.
- ISEE (2009), « Budget consommation des ménages 2008 », Synthèse, n°11.
- Les Nouvelles Calédoniennes
- Pitoiset A. (2015), Le Nickel, Une passion calédonienne, Le Rayon Vert.
- Ris C., Trannoy A., Wasmer E. (2017), « L'économie néo-calédonienne au-delà du nickel », Les notes du conseil d'analyse économique (CAE), n°39, mars 2017.
- Université de Nouvelle-Calédonie (2016), Colloque « Rééquilibrage dans l'emploi ».



Le franc CFP, une monnaie ancrée à l'Euro

La monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans le Territoire de Wallis-et-Futuna est le franc CFP. Le franc CFP a été créé par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. La parité du franc CFP a été réévaluée à 5 reprises entre 1945 et 1949. Le Gouvernement français a décidé que le franc CFP conserverait désormais une parité fixe avec le franc métropolitain. Ainsi, à partir du changement monétaire intervenu en France le 1^{er} janvier 1960, $100 \text{ FCFP} = 5,50 \text{ FRF}$.

Cette situation a perduré jusqu'au 1^{er} janvier 1999, date à laquelle l'euro est devenu la monnaie officielle de la France. La valeur du franc français étant fixée sur la base de $1 \text{ EUR} = 6,55957 \text{ FRF}$, la nouvelle parité du franc CFP (FCFP ou XPF) est le résultat du calcul suivant :

$1\,000 \text{ FCFP} = 55 / 6,55957 = 8,38469 \text{ EUR}$ arrondis à 8,38 EUR

La valeur officielle du franc CFP est donc désormais de : $1\,000 \text{ francs CFP} = 8,38 \text{ euros}$

Le franc CFP n'a pas subi de dévaluation du fait de la fixation de la nouvelle parité avec l'euro et sa convertibilité demeure garantie par le Trésor français.

Cette parité a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ».

L'IEOM assure la mise en circulation de la monnaie. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires en circulation et il assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM). En outre, l'IEOM met en œuvre une politique monétaire visant notamment à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, à travers :

- le réescompte qui permet le refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des entreprises appartenant à un secteur économique prioritaire ou installées dans une zone économique défavorisée
- la modulation du régime des réserves obligatoires.

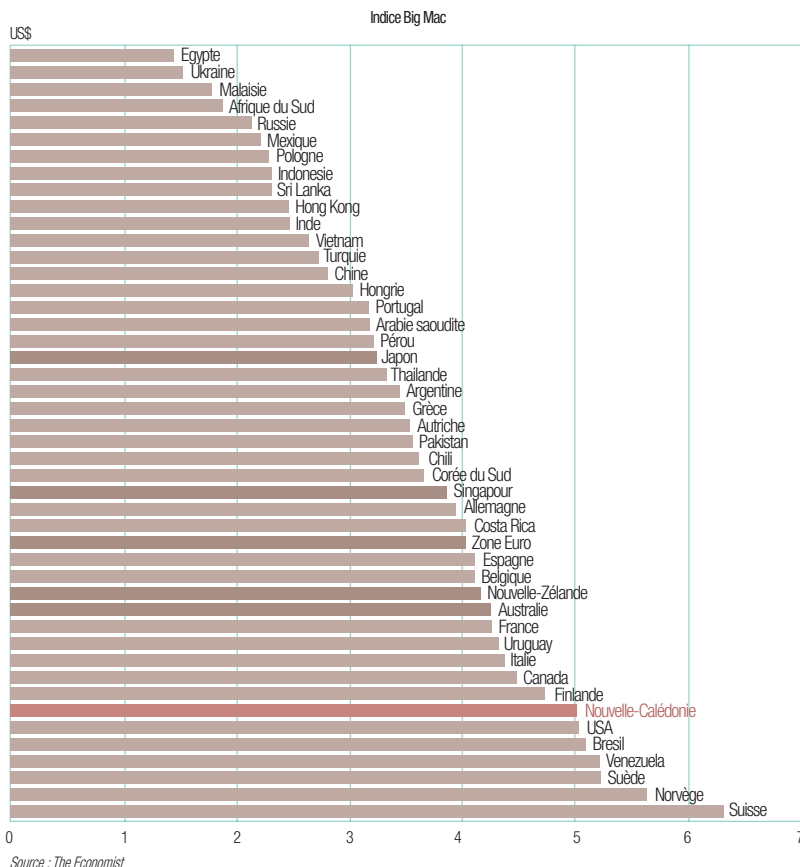
Annexe II

L'indice Big Mac

Les comparaisons internationales de niveau de développement sont faussées par les niveaux moyens de prix très différents qui peuvent exister d'un pays à l'autre. Pour corriger ce biais, les économistes ont généralement recours à des comparaisons en « parité de pouvoir d'achat », c'est-à-dire corrigées des écarts de prix, mesurés sur un panier représentatif de biens et services.

Les caractéristiques de la Nouvelle-Calédonie contribuent à un niveau de prix intérieurs élevé - isolément géographique, politique de protection tarifaire, salaires élevés, etc.- mais aucune mesure ne permet d'apprécier de manière précise la parité de pouvoir d'achat calédonienne.

La Nouvelle-Calédonie affiche un niveau de prix parmi les plus hauts



Une mesure fruste mais rapide de la parité de pouvoir d'achat a été proposée par le magazine *The Economist* en 1986, en effectuant une comparaison internationale du prix du Big Mac, produit uniforme vendu dans le monde entier et dont le prix est déterminé par une combinaison d'éléments formant un type de panier diversifié : produits locaux et importés, salaires, services externes, foncier etc.

Le graphique effectue cette comparaison de prix des Big Mac pour une cinquantaine de pays à mi-2017.

Cette mesure confirme le niveau élevé des prix intérieurs en Nouvelle Calédonie, puisque ce territoire arrive en 7^e position sur l'échantillon de pays retenus. En considérant cet indicateur, le niveau moyen des prix en Nouvelle-Calédonie était, en 2017, de 24 % supérieur à celui de la zone euro, d'environ 20 % à celui de la Nouvelle-Zélande et l'Australie et de 30 % à celui de Singapour.

Annexe III

Les inégalités en Nouvelle-Calédonie

La société calédonienne est marquée par des inégalités importantes qui revêtent une dimension géographique et ethnique.

En 2008, la concentration des revenus -mesurée au travers de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages- était particulièrement élevée. 17 % des ménages calédoniens, soit 53 000 personnes, vivaient alors sous le seuil de pauvreté calédonien (72 000 FCFP mensuels par unité de consommation³⁶). Cette proportion est plus de 2 fois supérieure à celle observée en France métropolitaine. Bien que le calcul de ce taux prenne en compte les revenus non monétaires (22 % de la population calédonienne vit en tribu, au sein d'un système économique peu monétarisé), les ménages des provinces Nord et des Îles, vivant très majoritairement en tribu (3 habitants sur 4) ont un revenu médian divisé par deux comparativement à ceux de la province Sud et la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté y est 4 à 6 fois supérieure.

La population vivant en tribu cumule les difficultés financières et celles relevant des niveaux d'emploi et de formation. La formation et l'emploi constituent de puissants remparts à la pauvreté. En 2014, le taux d'emploi en province Sud est de 65 % alors qu'il atteint seulement 52 % en province Nord et 40 % dans les îles Loyauté. De la même façon les écarts de niveaux de formation sont présents aussi bien géographiquement que par communauté d'appartenance. Les habitants de l'Est et des Îles sont ainsi plus fréquemment en situation d'illettrisme (près d'un

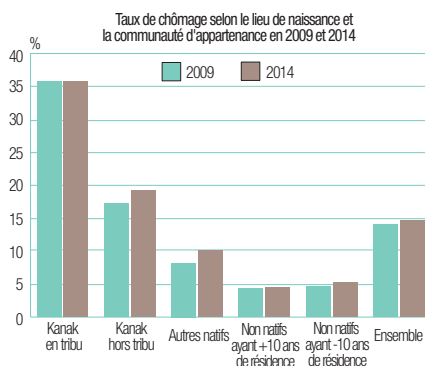
Taux de pauvreté relative par province de résidence

	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres
Îles Loyauté	53	12 000
Nord	35	19 000
Sud	9	22 000
dont Grand Nouméa	7	16 000
Nouvelle-Calédonie	17	53 000

Source : ISEE

Unités : nombre, %

La communauté kanak plus exposée au chômage



Sources : INSEE-ISEE, recensements de la population.

adulte sur trois)³⁷. La moitié des habitants déclarant appartenir à la communauté kanak ne possède aucun diplôme qualifiant, et 27 % est à la recherche d'un emploi. Ces inégalités se manifestent également en termes de typologie d'emploi (accès aux catégories socioprofessionnelles supérieures, à un emploi à durée indéterminée...).

³⁶ Le seuil de pauvreté relatif, défini comme s'élevant à 50% du revenu médian, est exprimé par unité de consommation. Une unité de consommation est définie à l'aide de l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue un poids à chaque membre du ménage : 1 UC au 1er adulte âgé de plus de 14 ans, 0,5 UC aux autres adultes âgés de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

³⁷ Enquête informatique et vie quotidienne 2013, ISEE.

*La population kanak selon le niveau de diplôme le plus élevé
et l'âge (recensements 1989 à 2014)*

Population âgée de 25 à 29 ans								
Recensements	Sans diplôme qualifiant	%	CAP, BEP	%	Baccalauréat	%	Diplôme supérieur	%
1989	4 707	83,1	778	13,7	160	2,8	20	0,4
1996	5 057	70,7	1 703	23,8	314	4,4	83	1,2
2009	3 320	40,1	2 881	34,8	1 621	19,6	462	5,6
2014	2 865	33	3 011	34,7	2 117	24,4	683	7,9

Source : ISEE

Unités : nombre, %

Population âgée de 15 à 64 ans								
Recensements	Sans diplôme qualifiant	%	CAP BEP	%	Baccalauréat	%	Diplôme supérieur	%
1989	32 887	88,6	3 561	9,6	577	1,6	94	0,3
1996	35 772	80,4	7 052	15,9	1 247	2,8	395	0,9
2009	34 396	60,3	14 832	26,0	5 806	10,2	2 014	3,5
2014	33 612	53,0	17 753	28,0	8 986	14,2	3 126	4,9

Source : ISEE

Unités : nombre, %

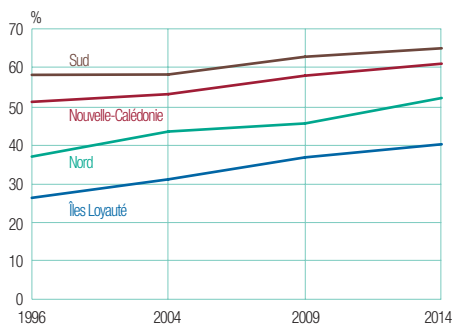
Néanmoins, le rattrapage est en cours, en particulier au sein des plus jeunes générations. Ainsi, en 2014, un jeune kanak sur trois possède un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat, contre 3 % en 1989.

Les accords de Matignon et de Nouméa ont conduit à mettre en place une politique de rééquilibrage en matière d'infrastructures, d'emploi et de formation, appuyée sur différents outils (clé de répartition, contrats de développement, protocole minier, etc.). Même si l'on peut mesurer une tendance réelle à la réduction des inégalités au cours des 25 dernières années, notamment en termes d'indicateurs sociaux (espérance de vie, niveau de formation, équipement des ménages, etc.), un long chemin reste à parcourir. Ainsi, les niveaux d'emploi restent inférieurs dans les secteurs éloignés des principaux bassins d'emploi, et pour la population kanak, et le taux de pauvreté n'a pas diminué entre les deux enquêtes (1991 et 2008).

Les déséquilibres géographiques et sociaux en Nouvelle-Calédonie sont pluridimensionnels (formation, emploi, niveau de vie), et dépassent le cadre commu-

Les disparités provinciales en matière d'emploi perdurent

Taux d'emploi des 15-64 ans selon la province de résidence entre 1996 et 2014



Sources : INSEE-ISEE

nautaire. En particulier l'urbanisation creuse mécaniquement l'écart avec les secteurs ruraux, comme le traduisent les écarts entre la côte Est et la côte Ouest. Pour lutter contre l'ensemble de ces inégalités, l'orientation des politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie à la lumière de ces indicateurs sera déterminante.

Annexe IV

Les échanges de biens de la Nouvelle-Calédonie avec l'extérieur

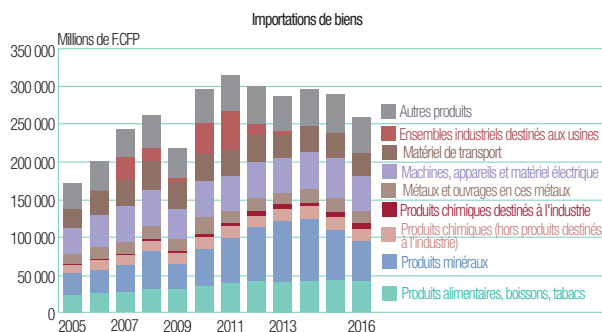
La construction, puis la mise en service des usines métallurgiques, très consommatrices de biens importés

En phase de construction des usines, aux achats de biens d'équipement et de services à l'étranger (importations directes) se sont ajoutées les importations des fournisseurs calédoniens (importations indirectes primaires) et celles liées à la consommation des ménages dont les revenus augmentaient à travers les emplois créés en lien avec les chantiers (importations secondaires). Ainsi, la croissance des importations a été particulièrement soutenue en 2010 et 2011. Un peu plus tard, en phase d'exploitation des usines, l'activité métallurgique continue à fortement solliciter les importations, notamment via les consommations intermédiaires des sites métallurgiques et des centrales électriques qui les alimentent. Ainsi, les importations de produits chimiques, principalement utilisés pour la production hydro-métallurgique, deviennent significatives avec la montée en charge de l'usine du Sud. L'activité métallurgique est par ailleurs très consommatrice d'énergie, et les importations de produits

minéraux progressent fortement sur la période, du moins en volume. Par ailleurs, elle continue d'assurer le maintien d'une partie des importations indirectes liées à l'activité.

Les importations diminuent en 2015 et, plus encore, en 2016 (-2,2 %, puis -10,4 %). La baisse du montant des biens importés est en partie imputable à la contraction des cours du pétrole et à une moindre demande en gazole, mais d'autres produits, destinés à la consommation des ménages notamment, ont aussi connu des baisses de prix sensibles. Les importations représentent selon les années de 30 % à 35 % du PIB, une proportion assez proche de celle observée en Polynésie française. La France métropolitaine demeure le principal fournisseur de la Nouvelle-Calédonie (un quart des importations en valeur). Les autres pays de l'Union Européenne sont à l'origine de 15 % des importations. La Chine renforce progressivement sa part de marché (11 %), qui dépasse en 2016 celle de l'Australie (10 %).

Des importations corrélées à l'activité métallurgique



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

³⁸ L'usine a exporté du nickel hydroxyde cake (produit d'attente), puis de l'oxyde de nickel et du carbonate de cobalt à partir de 2013.

Les exportations de nickel de la Nouvelle-Calédonie reflètent les besoins des pays asiatiques

Parallèlement, les exportations de la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement constituées de produits issus de l'industrie métallurgique et de la mine (92 %). En 2016, les exportations calédoniennes s'élèvent à 144 milliards de FCFP (environ 15 % du PIB).

Depuis 2011, avec la montée en charge progressive des deux nouvelles usines métallurgiques, la structure des exportations de minerais et produits métallurgiques évolue. La montée en puissance de l'usine Vale-NC conduit à une progression sensible des exportations d'oxyde de nickel et de cobalt³⁸. Parallèlement, la part des ventes de ferronickel et de minerais de nickel diminue en conséquence, bien que les volumes exportés restent bien orientés. Les ventes de mattes enfin diminuent fortement à partir de 2015, suite à la décision de fermer la ligne de production de la SLN, effective fin 2016.

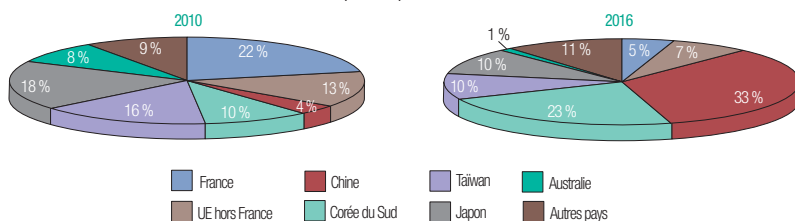
Depuis 2012, et malgré un sursis en 2014, les cours du nickel restent orientés à la baisse, et pèsent durablement sur la valeur des exportations minières et métallurgiques. Ainsi, alors que les exportations en volume progressent rapidement (+6 % pour le minerai et +14 % pour le métal en

moyenne annuelle), la hausse en valeur se limite sur la période à +2 % en moyenne, avec des fluctuations importantes.

La Chine confirme son récent positionnement comme premier marché du territoire et comptabilise, à elle seule, un tiers du total des exportations en 2016, contre 4 % en 2010. Cette augmentation est principalement imputable aux ventes croissantes d'oxydes de nickel, dont la Chine constitue le principal marché. Plus récemment, la Chine constitue aussi un débouché alternatif pour des exportations de minerais latéritiques, se substituant à l'Australie à partir de la fermeture de Queensland Nickel Industrie. Derrière la Chine, la Corée du Sud se classe désormais au deuxième rang des clients du territoire, en phase avec les ventes de minerais destinés au partenariat avec l'usine métallurgique de Gwangyang. La part des exportations vers le Japon diminue de moitié, par suite de la baisse relative des ventes de ferronickel dans l'ensemble des exportations. Au final, les exportations vers les autres partenaires historiques de la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et la France, reculent fortement sur la période, remodelant la carte des principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Calédonie en l'espace de six ans.

La Chine et la Corée du Sud se substituent aux partenaires historiques

Exportations par destination



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Définition du secteur public au sens des comptes

Le compte du secteur des administrations publiques est réalisé dans le cadre des comptes nationaux de Nouvelle-Calédonie selon la méthodologie SEC 95³⁹. Il regroupe l'ensemble des unités juridiques définies comme des Administrations Publiques (APU). Les APU sont des unités institutionnelles dont la fonction économique principale consiste à produire des services non marchands, à effectuer des opérations de répartition du revenu ou à mettre en œuvre des politiques sociales ou économiques. La majeure partie des ressources d'une administration publique provient de contributions obligatoires (impôts, cotisations sociales) qu'elle reçoit soit directement, soit indirectement sous la forme de subventions émanant d'une autre administration publique. Il comprend donc non seulement l'État et les collectivités locales, mais également des établissements publics et des organismes de couverture sociale dont la forme juridique est pourtant privée.

Part du secteur public dans le produit intérieur brut (PIB)

La part du secteur public dans le PIB mesure l'importance du secteur public dans l'économie calédonienne. Elle est mesurée par le rapport entre la valeur ajoutée non marchande (VANM) et le PIB. La VANM correspond à l'ensemble des coûts de production des administrations publiques diminué de leurs achats de biens et services (les « consommations intermédiaires »). Elle correspond principalement aux charges salariales.

Taux d'investissement public

Le taux d'investissement public est la part de l'investissement public dans la richesse totale créée sur le territoire. Le taux d'investissement public est défini par le rapport : FCBF des APU / PIB.

Avertissement :

Le temps nécessaire à la compilation des informations puis au traitement des données explique que la dernière année étudiée portant sur l'ensemble des administrations publiques est 2014. Pour disposer d'une information plus récente, le périmètre de l'analyse est parfois restreint aux seules collectivités, pour lesquelles les comptes administratifs 2016 sont disponibles.

Pour en savoir plus, www.isee.nc, « économie-entreprises », « finances publiques », « Comprendre : comment l'information est-elle produite ? »

Taux de prélèvements obligatoires

Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport entre le produit de l'ensemble des prélèvements obligatoires et fiscaux et le Produit Intérieur Brut (PIB), soit : (Cotisations + Impôts) / PIB.

Taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale correspond au rapport entre le montant des recettes fiscales perçues par les administrations et le produit intérieur brut (PIB), soit : Impôts / PIB.

Part des prestations sociales

La part des prestations sociales évalue le poids économique de la dépense en prestations sociales des administrations publiques. Le ratio est défini par : Prestation sociales / PIB.

Capacité ou Besoin de Financement (CBF)

La capacité ou besoin de financement est le solde du compte de capital du secteur public. Il correspond aux recettes totales des administrations publiques moins leurs dépenses.

³⁹ Le Système Européen des Comptes nationaux et régionaux (SEC 1995) est un cadre comptable applicable au plan international. C'est une adaptation européenne du Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies de 1993 (SCN 93).

Il permet de décrire de façon systématique et détaillée ce que l'on appelle une « économie totale » (c'est-à-dire une région, un pays ou un groupe de pays), ses composantes et ses relations avec d'autres économies totales.

C'est la méthodologie appliquée pour la réalisation des comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie.

Composition du secteur des administrations publiques niveau étatique

L'État - qui comporte différents services en Nouvelle-Calédonie - constitue une seule unité institutionnelle dans les comptes nationaux. Ses comptes sont retracés dans le Compte général de l'État en Nouvelle-Calédonie transmis par l'INSEE. Le niveau étatique comprend aussi les organismes divers d'administration de l'État, soit l'ensemble des organismes dont les ressources principales proviennent des subventions de l'État et disposant de l'autonomie financière. Il comprend aussi les établissements d'enseignement privé sous contrat.

- Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) ;
- Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ;

- Lycée Agricole de la Nouvelle-Calédonie (LANC) ;
- Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (OACVG) ;
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) ;
- Institut de Recherche et Développement (IRD) ;
- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) ;
- Association Calédonienne d'Enseignement Scientifique Technique et Économique (ACESTE) ;
- Groupement d'Intérêt Public Cadres avenir (GIP Cadre Avenir) ;
- Fédération de l'Eglise Libre Protestante (FELP) ;
- Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) ;
- Alliance Scolaire de l'Eglise Évangélique (ASEE).

Niveau territorial

Comprend le gouvernement de la NC et l'ensemble des organismes dont les ressources principales proviennent des subventions de la Nouvelle-Calédonie et disposant de l'autonomie financière :

- Agence de Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) ;
- Agence pour le Développement de la Culture Kanak (ADCK) ;
- Agence Pour l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN) ;
- Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) ;
- Bibliothèque Bernheim (BB) ;
- Chambre d'Agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC) ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie (plus aéroport international de La Tontouta) (CCINC) ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA-NC) ;
- Centre de Documentation Pédagogique (CDP) ;
- Centre de Rencontre et des Échanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC) ;

- Comité Territorial Olympique et Sportif de la Nouvelle-Calédonie (CTOS) ;
- Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) ;
- Ecole des Métiers de la Mer (EMM) ;
- Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) ;
- Ecole de Formation des Personnes Adultes (EFPA) ;
- Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) ;
- Fonds Social de l'Habitat (FSH) ;
- Fonds Nickel (FNI) ;
- Institut Agricole Calédonien (IAC) ;
- Institut de Formation des Maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC) ;
- Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE) ;
- Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC) ;
- Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP) ;
- Institut de Formation des Personnels de Santé (IFPSS) ;
- Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).

Niveau provincial

Comprend les administrations des trois provinces (Nord, Sud, Îles Loyautés) et l'ensemble des organismes dont les ressources principales proviennent des subventions des provinces et disposant de l'autonomie financière :

- Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (NCTPS) ;
- Centre d'Action pour l'Emploi en Province Nord (CAP EMPLOI) ;

- GIE Tourisme Province Nord (GIE TPN).

NB : les sociétés d'économie mixte, qui constituent pour les Provinces un outil de développement économique important, n'entrent pas dans le périmètre des comptes des Administrations Publiques.

Niveau communal

Comprend les 33 communes de Nouvelle-Calédonie, ainsi que, l'ensemble des organismes dont les ressources principales proviennent des subventions des communes et disposant de l'autonomie financière, en particulier les caisses des écoles, les centres communaux d'action sociale, les fonds de réhabilitation de sites miniers, et les syndicats intercommunaux et mixtes, ainsi que leurs budgets annexes :

- Syndicat intercommunal à Vocation Multiple de La Foa (SIVM La Foa) ;
- Syndicat intercommunal à Vocation Multiple de la côte Est (SIVM côte Est) ;
- Syndicat intercommunal à Vocation Multiple de la côte Ouest (SIVM côte Ouest) ;

- Syndicat intercommunal à Vocation Multiple Nord (SIVM Nord) ;
- Syndicat intercommunal à Vocation Unique de la côte Ouest (SIVU de la côte Ouest) ;
- Syndicat intercommunal à Vocation Unique TI-PEEP (SIVU TIPEEP) ;
- Syndicat Mixte à Vocation Multiple Côte Ouest (SIVM Côte Ouest Kaala-Gomen) ;
- Syndicat Mixte des Grandes Fougères (SMGF) ;
- Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) ;
- Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) ;
- Institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie (IANC).

Niveau organismes et caisses de sécurité sociale

Le sous-secteur des OCS regroupe les organismes dont l'activité est de mettre en œuvre l'assurance sociale sur le territoire. Leur statut juridique peut être public ou privé, mais ceux-ci doivent être imposés, contrôlés et financés par les administrations publiques. Le sous-secteur des OCS comprend ainsi les gestionnaires des régimes d'assurance sociale telle que la CAFAT, les mutuelles de santé ainsi que les hôpitaux publics.

Les caisses complémentaires de retraites de type ARRCO, AGIRC ne sont pas intégrés au compte du secteur public en Nouvelle-Calédonie, leurs données

comptables étant indisponibles.

- Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des Accidents du Travail (CAFAT) ;
- Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet (CHS) ;
- Centre Hospitalier Territorial (CHT) ;
- Centre Hospitalier du Nord (CHN) ;
- Centre Raoul Follereau (CRF) ;
- Mutuelle des Fonctionnaires ;
- Mutuelle du Nickel ;
- Mutuelle du Commerce ;
- Caisse Locale de Retraite (CLR).